Vol 10 # 27 • du 11 au 17 janvier 2017 Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00

HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

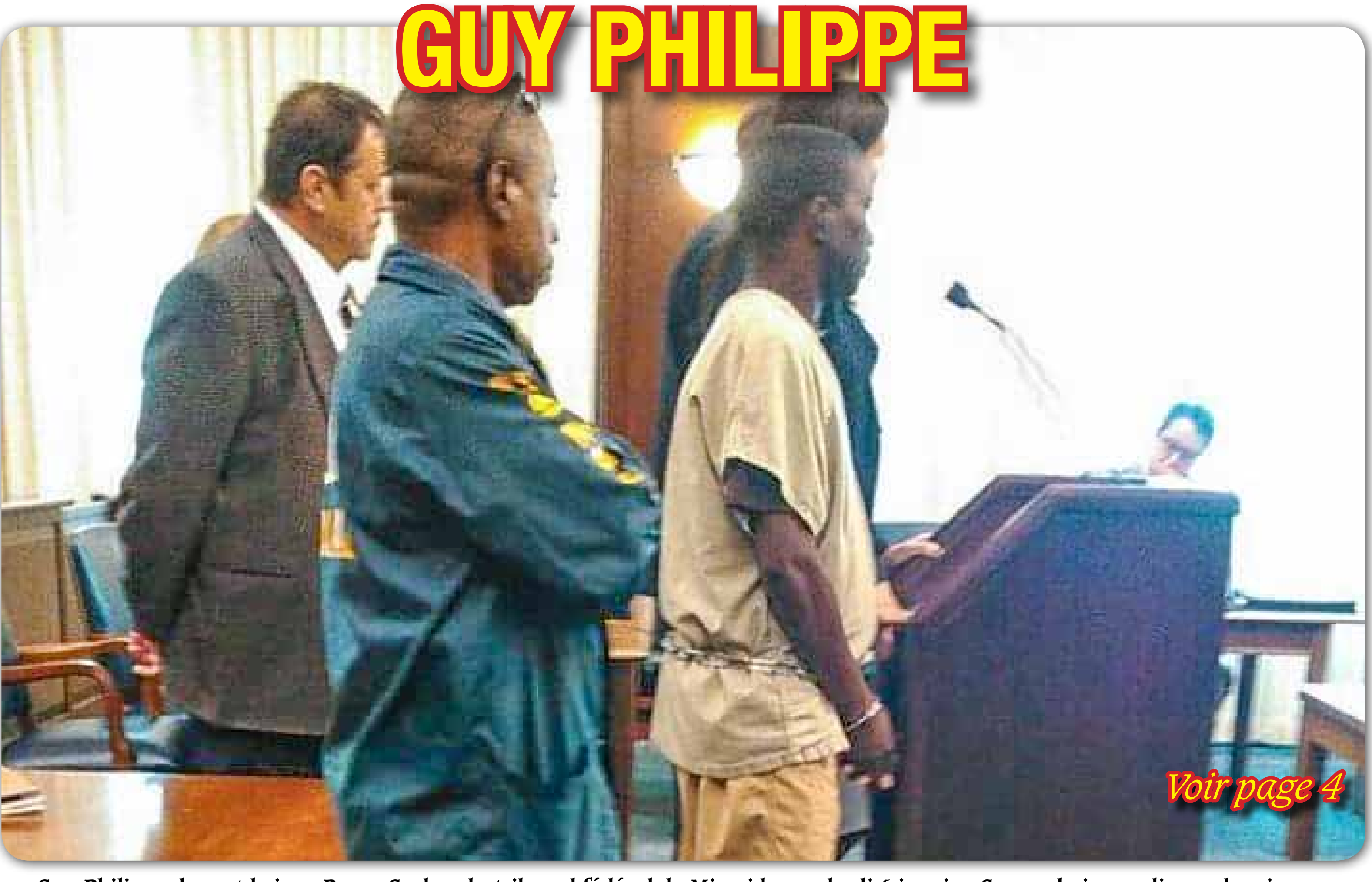
1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162 Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com



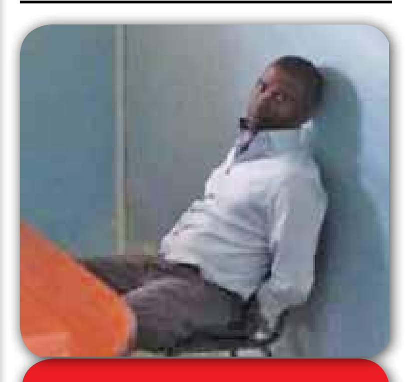
Nòt pou swete pèp ayisyen an larezonnen, kouraj ak plis detèminasyon pou afwonte lane 2017 la
Page 6

English Page 9

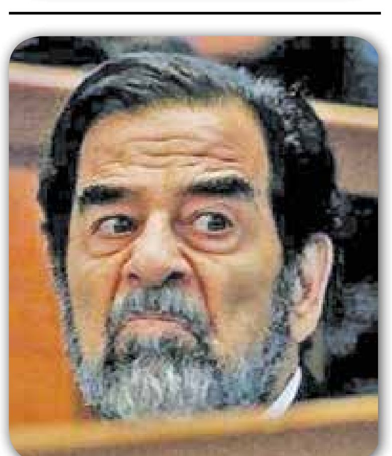
UN INSTRUMENT NOMMÉ GUY PHILIPPE


Voir page 4

Guy Philippe devant le juge Barry Garber du tribunal fédéral de Miami le vendredi 6 janvier. Sa prochaine audience de mise en accusation est prévue pour le vendredi 13 janvier 2017.



L'arrestation de Guy Philippe suivie de son extradition : un crime de lèse-souveraineté
Page 7



Un procès taillé sur mesure : les leçons de l'exécution de Saddam Hussein !
Page 10

LA 50E LÉGISLATURE RENTRE EN FONCTION !


Voir page 4

Cette première séance de l'Assemblée nationale avait vu la présence de 20 sénateurs et de 75 députés. Elle s'est déroulée en présence des deux gouverneurs du pays : Peter Mulrean et Mme Sandra Honoré



Grève d'envergure dans le métro londonien Communiqué de presse du RMT britannique
Page 17



1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti

Email :
editor@haitiliberte.com

Website :
www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

EDITEUR
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Fanfan Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS
EN HAITI
Daniel Tercier
Bissainthe Anneseau

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Joël Léon
Claudel C. Loiseau
Anthony Mompérousse
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest
Edmond Bertin

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Didier Leblanc

DISTRIBUTION: CANADA
Pierre Jeudy
(514)727-6996

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS
GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
647-499-6008
computertrusting@gmail.com

WEBMASTER
Frantz Merise
frantzmerise.com

Le show ridicule et machiavélique de l'impérialisme américain

La pratique n'est ni nouvelle ni surprenante. Qu'on ne se fasse pas d'illusions puisque l'histoire de la politique extérieure des États-Unis vers l'Amérique latine et le Bassin des Caraïbes a toujours été caractérisée par trois particularités: domination, incohérence et fragmentation. Elle abonde en exemples d'irrespect des règles du droit international par le gendarme de la drogue qui rêve d'un monde sûr pour leurs propres intérêts stratégiques, politiques, économiques, militaires et idéologiques.

L'événement qui vient de se dérouler à Pétionville la semaine dernière n'est que l'illustration des méthodes utilisées par l'impérialisme, l'auteur de nos malheurs. C'est tout simplement la pointe de l'iceberg et la question est suffisamment grave, qu'il nous exige d'observer et d'analyser les faits avec le maximum de lucidité pour éviter le piège des attitudes démagogiques.

Ce qui nous étonne cette fois-ci, c'est le show ridicule consciemment et résolument mis en œuvre pour détourner l'attention nationale et internationale sur le monumental gâchis des dernières élections qu'ils ont concoctées, de sorte que le régime du PHTK véritable agence du trafic redoutable de la drogue continue sa suite au pouvoir puisque selon l'administration de Barack Obama, c'est le meilleur de tous les temps que le pays ait connu.

Le laboratoire ne fait que jeter le trouble dans les esprits, fomenter des événements pour nous déstabiliser davantage. Une preuve en plus de leur désir et de leur souci d'exaspérer le climat conflictuel dont il est l'architecte responsable afin d'anéantir toute chance de mobilisation populaire pour nous faire accepter l'inacceptable, accepter la continuité dans la négation ; maintenir l'asservissement, l'humiliation, le pillage, tout en nous entrainant dans le vide culturel et les tables rases.

La politique décidée puis exécutée depuis l'occupation d'Haïti en 1915 est celle dérivant de la volonté de l'impérialisme la plus vile et non celle des aspirations du peuple haïtien. Il nous faut lutter pour un rejet rigoureux et sans ambigüité de ces actions criminelles qui ne visent qu'à défendre, dans notre pays, leurs intérêts aux dépens de ceux des masses populaires. De tout temps, l'occupant n'a jamais manifesté aucune intention de réaliser quoi que ce soit qui fût dans l'intérêt du peuple haïtien. Au contraire, tout ce qu'il entreprend, c'est pour nous enfoncer davantage de sorte que nous perdions totalement le sens de direction de notre avenir de peuple, ce qui lui permettra de régner en maitre et seigneur.

Ce diable corrupteur ne peut en aucun cas être le justicier de ses victimes. C'est à juste titre qu'il utilise la drogue comme une arme politique : véritable machine de destruction, de déstabilisation des régimes progressistes et anti-impérialistes. Le dernier spectacle Hollywoodien qui s'est déroulé à Pétionville, le jeudi 5 janvier, ne peut être qu'une manœuvre déguisée tendant à nous faire foncer tête baissée dans l'illusion d'applaudir des corrupteurs patentés pour des libérateurs, des bourreaux pour des victimes.

Quels instruments les Etats-Unis avaient choisis d'utiliser pour déstabiliser le régime Lavalas en 1991 et en 2004, si ce n'était que des bandits, des trafiquants de drogue ? Certains ont même été décorés à l'Ambassade des Etats-Unis pour bons services rendus. Aujourd'hui, voici que ce sont ces mêmes instruments qu'ils utilisent sous un autre format pour encore faire diversion; mais toujours dans le seul objectif d'assurer leur domination criminelle. Combien de manifestations ont eu lieu contre les élections depuis lors ? Aucune ! Ce sont par contre les partisans de Guy Philipe qui ont manifesté pour exiger qu'il leur soit retourné. Où sont passées les revendications de Maryse Narcisse, de Moise Jean-Charles et de Jude Célestin ?

En fait, le coup a bien réussi et la complicité de Washington ne peut être plus grave, plus ignoble et leur hypocrisie ne peut être plus criminelle. Pour l'histoire et pour la vérité, voilà des comportements qui prouvent que l'impérialisme ne défend que ses intérêts.

Nous en avons pour preuve un extrait d'un article paru dans *La Dépêche internationale des Drogues No. 26,* à l'époque du coup d'État de 1991: «*Les «révélations» sur l'implication des militaires haïtiens dans le trafic de drogue dans les Caraïbes ont été au centre des luttes intestines de l'administration Clinton [...] Les «fuites» dans la presse ont débuté, le 27 octobre, par un rapport du Sénat américain affirmant que les trafiquants colombiens versaient environ 100 millions de dollars par an au lieutenant-colonel Michel François, chef de la police de Port-au-Prince et véritable homme fort du régime militaire, pour qu'il protège et facilite le transit de cocaïne dans le pays. Le document désigne Fernando Burgos Martinez comme le représentant du cartel de Cali en Haïti où séjourneraient «1 000 narcotrafiquants colombiens». Le lendemain, 28 octobre, Thomas Cash, responsable de la DEA à Miami, répliquait que ces informations étaient «infondées» et avaient sans doute pour but de pousser le président Clinton à une intervention militaire. "Nous n'avons aucune information sur l'implication d'un officier haïtien dans le trafic de drogue», a répété à l'OGD le chef du bureau de la DEA à Port-au-Prince* ».

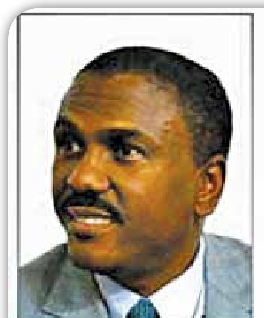
Le dirigeant militaire panaméen Manuel Noriega, un grand allié de la drogue des puissances internationales, avait travaillé à faire progresser les intérêts américains en Amérique centrale, en sabotant les forces du gouvernement Sandiniste au Nicaragua et les révolutionnaires du FMLN du Salvador en recevant plus de 100 000 de dollars américains par an pour ses services. N'a-t-il pas été un élément actif des services de renseignement américain, stipendié par la Central Intelligence Agency ? N'avait- il pas aussi travaillé avec la Drug Enforcement Administration des États-Unis afin de limiter les envois de drogues illicites vers les États-Unis ? N'a t-il pas été lâché par les Etats-Unis pour être par la suite accusé par eux-mêmes de trafiquant de drogues ? Voilà le complot machiavélique de Washington !

En vue d'arrêter net ces actes de banditisme, de coup d'état et de terrorisme que l'impérialisme occidental perpétue dans notre pays, le peuple haïtien se doit de rester mobilisé en redoublant de vigilance et d'effort afin de ne pas se laisser distraire par les machinations de tout genre de l'impérialisme international et de ses laquais locaux. Tôt ou tard, nous devons coûte que coûte nous débarrasser des forces obscures qui nous occupent et de tous ses valets de sorte que nous bâtissions une Haïti qui soit réellement aux Haïtiens !

Haïti, chronique d'une crise électorale (137)

Présidentielle, vers la fin du processus !

Par Catherine Charlemagne







Jude Célestin, Jean-Charles Moïse et Maryse Narcisse, les trois candidats contestataires qui refusaient de reconnaître la victoire de leur concurrent du PHTK

Doucement et sûrement, le pays avance vers la fin du processus électoral. Malgré la résistance acharnée des trois candidats contestataires, Maryse Narcisse de Fanmi Lavalas, Jean-Charles Moïse de la Plateforme Pitit Dessalines et Jude Célestin de la Ligue Alternative pour le Progrès et l'Emancipation Haïtienne (LAPEH) pour faire obstacle à la publication des résultats définitifs par le Conseil Electoral Provisoire (CEP), la roue continue à tourner. En effet, malgré un énième report de la date du 29 décembre 2016, compte tenu du retard accumulé au Centre de Tabulation des Votes (CTV), les neuf (9) Conseillers Electoraux ont fini par publier le mardi 3 janvier 2017 dans l'après-midi les résultats définitifs des élections générales ayant eu lieu le 20 novembre 2016. Sans grande surprise, la quasi-totalité des résultats préliminaires publiés le 28 novembre 2016 a été confirmée. Pour la présidentielle, c'est toujours le candidat du Parti Haïtien Tèt Kalé (PHTK) qui a été officiellement élu Président d'Haïti dès le premier tour avec un score pratiquement inchangé, avec 590,927 voix, soit 55. 60% de vote exprimé contre 207,988 voix soit 19.57% pour Jude Célestin de LAPEH arrivant en deuxième position. Quant au candidat de la Plateforme Pitit Dessalines, Jean-Charles Moïse, il avait gardé sa troisième place avec 117,349 voix soit 11.04% suivi de Maryse Narcisse de Fanmi Lavalas avec 95,765 voix, soit 9.01% de vote.

Pour arriver à ce point du non retour, le chemin a été parsemé d'embûches à l'initiative de ces trois candidats qui ont tout fait pour empêcher le tribunal électoral, le BCEN (Bureau du Contentieux Electoral National), de trancher dans le conflit qui les opposait à celui du PHTK donné gagnant dès les résultats préliminaires. Après des tours de passe-passe à n'en plus finir au CTV entre les avocats des contestataires, ceux de Jovenel Moïse et les juges du BCEN, l'affaire paraissait bloquée pour tout le monde qui ne voyait aucune issue à ce jugement. En récusant une nouvelle fois et pratiquement à la fin des opérations de vérification au CTV tous les juges du BCEN par 3 lettres de sommation avec Huissiers, le tribunal composé des juges : Josette Jean Dorcély, Jean Simon St-Hubert, Agnès J. Joazéus, Jacky C. Pierre et Joseph Briel Latice, s'était déclaré encore incompétent tout en ayant transporté de nouveau l'affaire devant le Conseil Electoral Provisoire. Celui-ci, sans perdre de temps avait retourné, pour le même motif que le précédent, le dossier par devant le BCEN, seul selon le décret électoral 2015 apte à juger les contentieux entre les candidats.

Du coup, ce sont ces mêmes juges, qui, après décision du CEP, étaient maintenus au Bureau du Contentieux Electoral National pour poursuivre le jugement. Vu qu'il ne restait que 261 procès-verbaux à vérifier, le reste du processus de vérification a été effectué très vite. Travaillant pendant toute la période des fêtes de fin d'année y compris durant la soirée de la Saint Sylvestre, les juges, les observateurs et les représentants du PHTK avaient fini par boucler leurs travaux. En clair, autoriser le Centre de Tabulation des Votes à remettre au CEP les résultats définitifs de ces élections pour publication officielle à la date prévue du 3 janvier 2017. Après la dernière vérification en l'absence des représentants des trois candidats en question, les juges Josette Jean Dorcély, Jean Simon St-Hubert, Agnès J. Joazéus, Jacky C. Pierre et Joseph Briel Latice avaient invité ces derniers à venir au tribunal électoral pour la plaidoirie finale. Mais, restant cohérent avec leur démarche, aucun n'avait mis les pieds au CEP où siège le Bureau du Contentieux Electoral National pour réintégrer le processus. Ainsi, c'est à l'unanimité, cette fois, que les neuf (9) membres du Conseil Electoral Provisoire ont reconnu et signé les résultats définitifs proclamant Jovenel Moïse 58e Président d'Haïti. Dans la foulée de la publication des joutes présidentielles, le CEP avait aussi publié les résultats définitifs pour les élections législatives.

Dès la confirmation de l'élection du candidat du PHTK, très tard dans la nuit du mardi 3 janvier 2017, Jovenel Moïse qui avait établi son Quartier général (QG) à l'hôtel Best Western Premier à Pétion-Ville avait convoqué la presse, certains de ses partisans et amis pour sa première déclaration publique en tant que Président élu de la République. Comme pour les résultats préliminaires, à part Jude Célestin, Jean-Charles Moïse et Maryse Narcisse, les trois candidats contestataires qui refusaient de reconnaître la victoire de leur concurrent du PHTK, tous les autres postulants ont immédiatement fait savoir qu'ils acceptaient le verdict des urnes. Certains, à l'instar du candidat Eric Jean-Baptiste du MAS, ont même téléphoné au Président élu pour le féliciter. Celui qui faisait partie du Groupe des huit (G-8) et soutenait la candidature de Jude Célestin aux scrutins du 20 novembre 2016, dit reconnaître sa défaite et se disait prêt à apporter ses conseils au nouveau chef de l'Etat tout en se réservant le droit de critiquer là où il serait nécessaire. Des personnalités aussi comme Daly Valet, ancien Directeur de campagne de Jean-Charles Moïse en 2015, ou encore Dimitri Vorbe, de l'équipe de Jude Célestin en 2016, ont salué l'élection de Jovenel Moïse même si leurs propres candidats refusent de le considérer comme leur Président.

Naturellement, la Communauté internationale qui a toujours cru dans l'élection de Jovenel Moïse dès 2015 et qui s'était même fâché momentanément avec le Président provisoire, Jocelerme

suite à la page(15)

Terrible accident sur la route du Nord-Ouest, 18 morts et une cinquantaine de blessés



Le Terrible accident sur la route du Nord-Ouest, à Port de Paix qui a entrainé plus de 18 morts et une cinquantaine de blessés

Par Jackson Rateau

Le matin du dimanche 8 Janvier 2017 dernier, aux environs de 10h 30, dans la localité de La Crête, commune de Gros-Morne, sur la Nationale # 5, Gros-Morne, Département de l'Artibonite, un autobus du nom de l'Union Expresse assurant le trajet Saint-Louis du Nord/ Port-au-Prince, a fait panache conduisant à un lourd bilan de 18 morts et 50 blessés graves. L'horrifiante tragédie s'est produite alors que le conducteur précipita l'engin surchargé de 65 passagers à vive allure. Atteignant la localité de La Crête, 8e section communale de Gros-Morne, Département de l'Artibonite, l'autobus l'Union Express a terminé sa course dans une maison qu'il a percutée rageusement, puis s'est renversé le long de la route. Les autorités locales ont dressé un bilan provisoire de 18 morts et de 53 blessés.

Certains passagers ont fait savoir que le chauffeur, un alcoolique, commença a vider sa bouteille depuis le démarrage de l'engin à la station de Saint-Louis du Nord. Ainsi, ce conducteur alcoolique précipita l'autobus sans ménagement en dépit de différents blâmes que lui avaient adressés les passagers.

Les blessés ont été transportés d'urgence à l'Hôpital La Providence des Gonaïves. D'autres ont été admis à l'Hôpital Alma Mater de Gros-Morne.

D'autre part, dans l'après-midi du lundi 9 Janvier 2017 dernier, au niveau de Portail Léogâne, proche d'un commissariat de police, centre-ville de Port-au-Prince, aux environs de 2h30, un compatriote haïtien a été carbonisé vif alors qu'il se trouvait enfermé dans son véhicule qui avait pris feu. La Toyota Pick-up Hulux pilotée par la victime a percuté un chauffeur de Mototaxi ayant deux personnes à bord dont le chauffeur et une passagère. Selon des témoins, la moto se trouvait bloquée dans la partie avant de la pick-up, alors que le conducteur était prisonnier à l'intérieur du véhicule dont les portes étaient bloquées. L'homme s'était mis à accélérer nerveusement la voiture. Tandis que les pneus arrières de l'engin commençaient à faire du feu à force d'accélération jusqu'à l'incendie complet du véhicule avec le chauffeur à l'intérieur.

Assassinat de 4 haïtiens d'une même famille en République Dominicaine

Par Jackson Rateau

L'année 2017 s'annonce très préjudiciable pour les compatriotes haïtiens vivant en République Dominicaine. En effet, dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 Janvier 2017 dernier, dans la localité de Las Matas, San Juan en République Dominicaine, une famille de 4 personnes a été trouvée assassinée dans sa résidence. Il s'agit de Camille Antoine, 35 ans, père de cette famille, Janetta Joseph, 34 ans, mère et leurs deux fils Nesson Antoine, 12 ans et Baccachata Antoine Joseph, 5 ans.

Dans le cadre de ce crime odieux commis sur ces quatre haïtiens en terre étrangère (République Dominicaine), deux des trois présumés coupables ont été appréhendés par les autorités dominicaines qui avaient diligenté une enquête policière et judiciaire. Ces assassins répondent aux noms de Jefferson et Janéüs. L'autre assassin, un certain José ainsi connu est activement recherché par la police dominicaine. D'un autre côté de la frontière toujours en république voisine, nos compatriotes continuent à être victimes de deux fléaux qui sont assassinats et déportations massives.

Toujours concernant les haïtiens vivant en république voisine, le Groupe d'Appui aux Réfugiés et Rapatriés (GARR) se fait le devoir d'inscrire l'institution dans une dynamique de pourvoir les paysans vivant de l'autre côté, ceux et celles issus des sections communales de Grand-Bois et de Cornillon, des documents légaux certifiant leur existence (actes de naissance et extraits d'archives). «Nous autres du GARR, notre mission sacerdotale est de travailler avec les migrants haïtiens, plus particulièrement ceux et celles qui vivent en république dominicaine. Ayant constaté que le problème majeur de ces compatriotes se résume à la question de documents d'identité, nous avons résolu de les aider en ce sens. Dans l'objectif de porter une réponse à ce grave problème, vers la fin de l'année 2016, nous avons été dans des sections communales de Cornillon et de Grand-Bois. Après tant de démarches et de recherches, nous avions pu livrer des pièces d'identité à 200 bénéficiaires, originaires de ces communes, dont 195 actes de naissances et 5 extraits d'archives», a fait savoir un des responsables du GARR, Saint-Pierre Baubrun.

Par ailleurs, le GARR a ainsi informé qu'au mois de Juin 2017, les autorités dominicaines ont décidé de déporter 130 mille migrants haïtiens dans leur pays d'origine, Haïti. Selon un responsable l'organisation de droits humains, Géralda Sainvil, les autorités haïtiennes sont les artisans de malheur de leurs propres compatriotes, puisque n'ayant aucune volonté à les aider. Les 130 mille compatriotes doivent présenter aux autorités dominicaines un paquet de 3 pièces contenant leur passeport, leur acte de naissance ou extrait d'archive et leur CIN (Carte d'Identité Nationale) que les autorités haïtiennes doivent leur fournir avant le mois de Juin 2017, date butoir de l'expiration de leurs cartes de séjour qui leur ont été livrées par les autorités dominicaines en Juillet 2016. A défaut de ces pièces, les 130 mille sans papier haïtiens seront déportés vers leur pays d'origine, Haïti, à partir de Juillet 2017.



Un instrument nommé Guy Philippe



Arrestation de Guy Philippe à Quito, Equateur

Par Marie Laurette Numa



Manifestation d'haïtiens en solidarité à Guy Philippe devant le Federal Building à Miami

La nouvelle est tombée comme un coup de foudre le jeudi 5 janvier dernier. Le mercenaire qui vient d'être nommé ou élu sénateur dans la Grande Anse, l'ancien commissaire de police Guy Philippe a finalement été arrêté à Pétionville. Il avait été invité par le CEP à venir recueillir son certificat de Sénateur. Comme il savait qu'on le recherchait, il avait envoyé par mesure de prudence le député Ronald Etienne et Jeanthel Joseph le chef de son parti, le Consortium des partis politiques pour le recueillir à sa place. A sa grande surprise, la direction du CEP rejeta sa demande et exigea que le sénateur élu se présentât lui-même.



Guy Philippe escorté juste avant de partir pour la Floride

Guy Philippe s'est laissé prendre au piège de se présenter au bureau du CEP. Là, il a profité pour donner une interview, oubliant peut-être même son statut. A son insu, un informateur bien présent sur les lieux, signalait à ses pairs l'itinéraire du sénateur élu, accusé de trafiquants de drogues par les Etats-Unis.

Une visite de courtoisie à la radio Scoop FM fut le prochain arrêt de Guy Philippe. Là, il s'est laissé aller de façon volubile à lancer des flèches comme à l'accoutumée à l'endroit de la bourgeoisie corruptrice et de ses anciens amis de l'ambassade américaine qu'il dénonçait tout en faisant savoir au corps sénatorial qu'il allait travailler pour que la police haïtienne cesse d'être contrôlée par les chancelleries occidentales. Quelle rare noblesse politique ! L'intervention impromptue au micro de Scoop FM terminée, notre «dénonciateur» a laissé le studio de la station, sans même soupçonner son sort, pour venir saluer ses partisans venus l'acclamer. Ô choquante surprise ! Des membres de la Brigade de lutte contre les stupéfiants (BLTS) présents en force ont, avec maestria, rapidement maîtrisé leur proie. Guy Philippe, sans doute sidéré, s'est laissé faire, «comme un enfant», a eu à déclarer un policier.

L'opération avait été savamment orchestrée. Neutralisé, Guy Philippe a été tout bonnement emmené par la suite au bureau de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) puis, dans la soirée, conduit dans une voiture diplomatique de l'ambassade américaine à l'Aéroport Toussaint Louverture pour être expédié aux Etats-Unis à bord d'un avion de la Drug Enforcement Administration (DEA) arrivé la nuit même à l'aéroport pour emmener, presto, celui



Les agents de sécurité de l'homme de Pestel, Guy Philippe au centre

que la DEA qualifie depuis longtemps de fugitif.

Ce n'est pas pour la première qu'il a été sous les verrous. Le 20 décembre 2001, il a été arrêté à Quito, Equateur pour être expulsé en République dominicaine. Entré en territoire dominicain le mercredi 26 décembre, il a été appréhendé le vendredi 28 décembre dans le village dénommé « Bonao» situé à 60 kilomètres au Nord de Santo Domingo.

Allons au cœur de l'évènement. Guy Philipe est un allié de longue date des Etats-Unis ; mais « *Selon l'acte d'accusation, de 1997 à 2001, Philippe aurait conspiré avec d'autres pour importer plus de cinq kilogrammes de cocaïne aux États-Unis. Encore de 1999 à avril 2003, Philippe aurait une fois de plus conspiré avec d'autres personnes pour se livrer au blanchiment d'argent afin de dissimuler leur participation à des activités criminelles, y compris le trafic de stupéfiants. L'acte d'accusation allègue qu'en 2000, Philippe a transféré un chèque de 112,000 $ par l'entremise d'une institution financière, affectant le commerce interétatique et étranger, y compris des sommes provenant de l'entreprise de trafic de drogues illicites.*

Il a été inculpé en 2005 pour un chef d'accusation de conspiration pour l'importation de stupéfiants; puis chef d'accusation de complot en vue de blanchir des instruments monétaires et d'effectuer des transactions monétaires sur des biens dérivés d'activités illégales; et un nombre important de transactions monétaires découlant d'activités illégales »

En mars 2000, sous le président René Préval, l'ambassade américaine lui avait enlevé son visa américain.

Après le retour d'Aristide au pouvoir en 2001, Washington et Paris pour défendre leurs intérêts impériaux dans les Caraïbes avaient savamment organisé un coup d'État pour le renverser. Ils avaient fabriqué une opposition groupée autour d'André Apaid, Charles Baker, Evans Paul, Turneb Delpé, Evans Saintilus, pour ne citer que ceux-là. Washington avait également mis sur pied, en République dominicaine, des groupes armés sous le commandement de Guy Philippe, leur homme. Des incursions meurtrières de «rebelles» en territoire haïtien ont été le prélude du coup d'État kidnapping du 29 Février 2004. On sait que Luis Moreno de l'Ambassade Américaine s'est présenté durant la nuit au domicile d'Aristide préalablement vidé des agents censés assurer sa «sécurité», avec le dessein arrêté de le kidnapper, et de l'embarquer avec sa famille dans un avion américain à destination de l'Afrique Centrale.

Les Etats-Unis par la filière de leur ambassade en Haïti ont accueilli triomphalement l'arrestation du sénateur élu de la Grande Anse. Dans leur note, ils ont indiqué que « Philippe, était un fugitif recherché ».

Mais, lorsqu'en 2003-2004, ils utilisaient le «fugitif» pour perpétrer d'ignobles actes de banditisme et de terrorisme contre son pays, ignoraient-ils son statut de trafiquant de drogues ? On en doute fort! En ce temps là, cet homme de main était considéré comme un très précieux allié par les Etats-Unis, ainsi que Louis Jodel Chamblain, partenaire de Emmanuel Toto Constant du FRAPH, éléments dangereux et criminels qui ont terrorisé la population lors des deux coups d'État en 1991 et en 2004.

Dans une interview accordée à Radio Caraïbes en 2014, Guy Philippe a expliqué la genèse de son différend avec l'ambassade américaine qui date de septembre 1997. Ce différend pour lui avait été tout a fait résolu après le renversement d'Aristide en 2004, d'autant qu'il avait été accueilli en triomphateur à l'ambassade

Dans cette même interview Guy a déclaré qu'en 2006, c'est l'ambassade même qui l'avait appelé pour lui remettre un visa. Il a même cité le nom du fameux Luis Moreno qui l'avait prévenu : « Guy, vous êtes un rebelle, les Etats-Unis vous interdisent de faire de la politique ».

En d'autres termes, Guy Philippe *suite à la page(14)*

La 50e législature rentre en fonction !



Les nouveaux six sénateurs élus



Les membres du gouvernement Privert-Jean-Charles au Parlement

Par Isabelle L. Papillon

Le lundi 9 janvier comme tout deuxième lundi de ce mois, est consacré à la rentrée Parlementaire. Le président de la république, aussi bien que le Premier ministre sont obligés de se présenter au Palais Législatif pour présenter leur bilan devant les honorables sénateurs et députés de la République. De coutume à cette grande cérémonie, le corps diplomatique et les personnalités politiques sont toujours présents.

Ainsi dans l'après-midi vers les 4h 30 a eu lieu l'ouverture de cette première session de l'année législative 2017. Trente nouveaux élus, soit six sénateurs et 24 députés, doivent entrer en fonction. La séance de validation de pouvoir et de prestation de serment des nouveaux élus précédera la tenue de la séance en Assemblée nationale. Sauf le sénateur élu de la Grande'Anse qui sera empêché à cette cérémonie. On ne sait pas, si ce sera pour de bon ou si cette montagne d'arrestation et de déportation n'accouchera que d'une souris. Il nous faut attendre la séance du vendredi 13 janvier.

En effet, cette première séance de l'Assemblée nationale avait vu la présence de 20 senateurs et de 75 députés. Les nouveaux six sénateurs élus sont Wilot Joseph, Nawoom Marcelus, Sorel Jacinthe, Dieudonne Luma, Wanique Pierre et Joseph Lambert.

Juste après le discours- bilan du Premier ministre Provisoire Enex Jean-Charles, ce fut le tour du Président Provisoire Jocelerme Privert très fier et d'un air triomphant de présenter son discours sur l'état de la Nation. Le discours du président de l'Assemblée nationale, Ronald Lareche s'en est suivi pour faire le bilan des travaux parlementaires réalisés en 2016 et présenter les perspectives pour l'année 2017. Privert s'est félicité du climat d'apaisement après les élections. Comme quoi, il est fier que ce soit lui qui remettra le 7 février prochain au PHTK de Martelly l'écharpe présidentielle que ce dernier lui avait passée lors de la fin de son mandat le 7 février de l'année dernière. Qui dit Jovenel dit Martelly !

La cérémonie s'est déroulée en présence des deux gouverneurs du pays, représentants de la Métropole. Il s'agit de l'ambassadeur américain, Peter Mulrean et de Mme Sandra Honoré, cheffe civile des forces occupantes de la Minustah.

Plusieurs députés et sénateurs avaient pris la parole pour en quelque sorte dénoncer l'arrestation de Guy Philippe. Selon le sénateur Andris Riché « *M. Philippe ne peut être considéré comme un citoyen ordinaire puisqu'il est revêtu d'un mandat populaire* »

Le bras de Guy Philippe dans le moulin de la DEA
Trafiquants de poudre blanche, surveillez vos os !

Par Fanfan la Tulipe

Ma défunte grand-mère maternelle, faisant allusion aux pillageurs de l'État, disait toujours : *fè enpe, kite enpe.* Un proverbe haïtien allant dans le même sens que la vieille granmoun assure que *se nan chimen jennen yo kenbe chwal malen*. Un autre veut qu'il y a un jour pour le chasseur, un autre pour le gibier. De proverbe en proverbe, j'en arrive à celui-ci : la rosée taille son banda aussi longtemps que le soleil ne s'est pas encore levé. La bonne sagesse populaire conseille d'y aller avec grande prudence parce que le faire voire ne dure pas, *fè wè pa dire*.

Ces proverbes s'appliquent surtout à ces personnes qui, sans le vouloir ou sans le savoir, se plaisent ou se laissent aller à *nuire leur nid*, à *nui nich yo*. Le commun des Haïtiens dirait que *yo bat kò yo twòp.* Ils n'ont aucun sens de la mesure, aucun sens du danger qui guette la rosée de leur insouciance, alors que le soleil des règlements de comptes n'attend que le moment propice pour se lever dans le ciel de leur incurie. Ils en font trop, alors qu'ils pourraient se contenter d'en faire moins et ménager leur avenir.

Il y en a qui aiment le danger, se plaisent à lui faire les yeux doux, à le caresser, à lui flairer les aisselles, espérant même pouvoir l'apprivoiser. Ce sont des *bravedanje* selon la terminologie haïtienne. Or dès notre plus jeune âge, nous l'avons appris, nous en avons fait l'expérience : qui s'y frotte s'y pique, s'y perce, s'y blesse, et même peut s'y brûler. Car, « C'est folie de prétendre marcher pieds nus sur des charbons ardents, avec l'espérance de ne pas se brûler» (Prov. VI, 28). Et «Qui cherche le danger au danger périra» (Eccle. III, 27). Surtout, «Qui frappe par *lepe* périra par ce même *pe*».

Avant d'en arriver au vif du texte, permettez-moi un détour par un proverbe qui nous est arrivé suite à une faute de transcription. C'est l'histoire d'une jeune fille un peu *turlututute*, niaise, une cruche, quoi. A force d'exposer ses charmes à la piscine, elle avait quand même fini par y trouver un mari. Le proverbe était ainsi libellé: «Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se **case**». C'est au XIIIe siècle que le proverbe va prendre sa forme *cassante*, sous la forme de «tant va le pot au puits qu'il **casse**». Dans le Roman de Renart, la chose devient simplement *brisante* : «tant va pot à l'eau que **brise**». Finalement, le proverbe, tel que nous le connaissons aujourd'hui, s'énonce ainsi : « Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se **casse**». Bref, à force de s'exposer au danger, on finit par en être victime. *Qui amat periculum in illo peribit,* selon les Écritures. Suivez ma plume.

C'est ce qui est arrivé au sénateur «élu» Guy Philippe. En passant, celui-ci n'avait pas approfondi la pensée de Lao-Tseu, ce sage chinois, personnage peut-être fictif, contemporain de Confucius. Tseu disait que «Si tu tapes une cruche contre ta tête et que tu entends un son creux, n'en déduis pas forcément que c'est la cruche qui est vide». Guy s'était tapé la tête contre le «laboratoire». Ayant perçu un son creux, il en avait déduit que tout ces «laborantins» était des cruches vides et qu'il allait pouvoir les remplir de... cocaïne. Il s'en approcha, s'y frotta trop souvent, s'y piqua, se fit attraper, menotter et expédier aux gars de la *Drug Enforcement Administration* (DEA), des drôles de zigs qui après avoir appâté, et même épaté Guy avec la poudre blanche vont lui demander des comptes pour n'avoir pas *fè enpe, kite enpe*. Tant va la cruche...

Lors des *deblozay* qui en 2004 conduisirent au coup d'État kidnapping contre Aristide, les intellos, artistes et membres de la société civile avaient laissé le sale boulot militaire aux «rebelles» de Guy Philippe. Les GNBistes avaient toujours prétendu qu'ils n'avaient rien à voir avec le chef de la «rébellion» qui après avoir taillé son banda en prenant d'assaut commissariat après commissariat dans le nord du pays, crut la partie gagnée pour lui et se voyait déjà commandant en chef des FADH. Mais le faire voir ne dure pas, *fè wè pa dire*.

La bourgeoisie, alliée du «laboratoire», allait vite lui rabattre le caquet et le forcer à se confiner dans son Pestel natal, d'autant que la mésaventure de Ravix Rémissainthe commandant autoproclamé des militaires démobilisés, abattu le 9 avril 2005, lui avait glacé le sang. Il faut certainement mentionner que les compères Boulos, Accra, Apaid et compagnie, après s'être servi de ce faux rebelle le précipitèrent dans les poubelles de leurs préjugés de classe et, probablement, de couleur pour ne plus lui faire de confidences amères et hostiles contre Lavalas.

En juillet 2007, l'ancien chef rebelle et candidat à la présidentielle en 2006 avait pris le maquis après que des agents de la *Drug Enforcement Administration* (DEA) des États-Unis avaient lancé une opération de type militaire pour l'arrêter dans son patelin de Pestel. Curieusement, il en avait réchappé. De façon aussi curieuse, il avait repris ses activités sans être inquiété. Comme ces types de la DEA ne sont pas tous de première vertu, ils peuvent avoir joué la comédie, ce n'est pas à exclure. Sans doute, Philippe commençait à vouloir, comme Noriega à Panama, se libérer de la tutelle de la DEA et faire à sa guise. On peut penser que les mecs de l'Administration de la lutte antidrogue avaient simplement voulu lui rappeler de continuer à aiguiser son couteau *cocaïnant* mais de prendre garde à ses doigts de trafiquant de stupéfiants. D'autres opérations (ou simulacres d'opérations?) ont été menées par la suite dans la Grand'Anse particulièrement dans les environs de Pestel, fief de l'ancien militaire. Mais comme il s'est toujours agi d'un *kachkach liben bò Sen maten*, les *simulacritudes* et *madigratudes* de la DEA ont toujours tourné court.

En août 2011, alors que l'ancien «chef rebelle» semblait être en cavale, suite à des simulacres d'arrestation par la DEA, Mark Trouville, un agent spécial de la DEA, cité dans un article de Jay Weaver du Miami Herald, publié le jeudi 25 août , avait eu à déclarer que *l'homme de qui l'on craint, kidonk* Philippe, sera arrêté tôt ou tard. Guy Philippe, selon ce responsable de la DEA, «fait partie d'une douzaine d'Haïtiens accusés d'avoir expédié de la cocaïne colombienne vers le sud de la Floride au cours de l'année 2000». Grave accusation qui n'a pas empêché le *cavaleur* et *cocaïneur* de reprendre ses activités *stupéfiantes* avec comme imparable couverture un business d'hôtellerie dans le cadre touristique de Pestel.

Dans une correspondance datée du 9 juin 2011 à l'attention de l'ancien président Michel Joseph Martelly sur la présence dans son entourage « d'ex-policiers à la moralité douteuse», le RNDDH rapportait les informations d'une enquête de l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH) révélant qu'une réunion préparatoire à l'atterrissage le 10 septembre 1999 d'un petit avion en provenance de Colombie avec 450 kilos de cocaïne s'était tenue deux jours plus tôt à Pèlerin 6, chez Guy Philippe. Ce dernier avait rondement, carrément, vertement, rougement critiqué le RNDDH accusé, lors, de «médisance visant à avilir des gens, des professionnels» (sic), et menacé d'être traîné devant la justice, pour «diffamation» (resic). C'était le mardi 14 juin 2011. Presque cinq ans plus tard, le RNDDH est encore en attente de cette *traînade* devant les tribunaux. Ah, Guy le filou !

Guy Philippe continuait à prétendre «marcher pieds nus sur des charbons ardents, avec l'espérance de ne pas se brûler». Il prenait sa cruche avec lui avec désinvolture, et s'en allait par ses chemins de *stupéfiance*, de défiance, d'arrogance, de suffisance, d'outrecuidance, d'impudence et même d'impertinence. Au mois de janvier, plein d'assurance, il déclarait : «Un gouvernement de transition post-Martelly, oui. Mais un gouvernement qui sera composé de membres issus de tous les départements de la République [...] Le Sud et la Grand'Anse n'accepteront pas de recevoir d'ordre d'un gouvernement de transition composé seulement de raquetteurs politiques de Port-au-Prince (sic)», avant de réaffirmer sa détermination à se mobiliser contre «les anarchistes de la capitale haïtienne» (resic). Qui n'a pas encore entendu parler de corde dans la maison du pendu ?

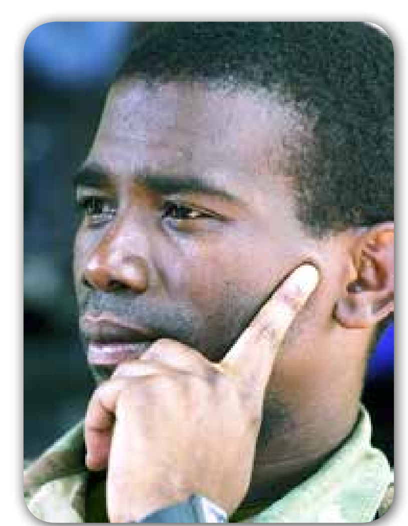
Oublieux des judicieux proverbes du terroir, Philippe avait du mal à se rappeler que *van woule pilon, se pa laye li pa ta pote ale*, les grandes gueules aussi. Pauvre Philippe ! Il aimait trop approcher le feu du danger, jouer avec, jouer avec les diables de l'Administration de la lutte antidrogue et même leur faire des *filalang*. Or *djab pa janm bay pou granmesi*. Qu'à cela ne tienne. Philippe continue d'entendre un son creux en se tapant cette cruche de malheur contre sa tête.

Que fait-il ? Dans la nuit du dimanche 15 au lundi 16 mai 2016, il envoie un commando en treillis militaire, lourdement armé, lancer une attaque contre le commissariat de police des Cayes. Au cours de l'affrontement en question, il y eut un mort et deux blessés dans les rangs des policiers. Un assaillant avait été tué avec les forces de l'ordre et trois autres avaient trouvé la mort dans un accident de voiture lors de leur fuite. Le Bureau des affaires criminelles (BAC) de la PNH avait conclu dans une enquête que **Guy Philippe était l'auteur intellectuel de l'attaque** survenue en mai 2016. Selon le rapport du BAC : « Cette attaque a été planifiée au cours d'une rencontre tenue par un groupe de présumés bandits se faisant passer pour des membres de l'ex-FAD'H (Forces Armées d'Haïti, démantelées en 1995), **sous l'égide du nommé Guy Philippe**». Manifestement, Guy Philippe nuisait un peu trop à son nid.

Un proverbe haïtien veut que *avan chen manje zo li mezire machwè l*, c'est ce que Philippe a omis de faire tout au long de son parcours *post-rébellionnaire*. Bien que poursuivi depuis une dizaine d'années par la police nationale et la *Drug enforcement administration* (DEA) pour trafic de drogue présumé, Philippe a osé se porter candidat au sénat lors des dernières élections à la sauce *berlangère*. On le dit avoir été «élu» au deuxième tour, sans doute par la même manœuvre *tabulatoire* qui a valu à 20% de l'électorat le *bananant* Jovenel Moïse. Promenant sa superbe, Philippe s'est présenté aux studios de la radio Scoop FM pour participer à des débats. Toujours pris dans ses *filalangances* avec le diable, il avait fini par oublier que *chak kochon gen samdi pa l.*

Mais dans le cas de Philippe, ce fut un jeudi, jour vachement cochon pour lui. Quelques minutes avant 4 heures, le jeudi 5 janvier, en sortant d'une émission de débats très populaire à la radio Scoop FM, le *débatteur* a été appréhendé par des membres de l'unité antidrogue de la Police d'Haïti, la fameuse Brigade de lutte contre les stupéfiants (BLTS). Apparemment, pris au dépourvu, il n'a pas eu le temps de... débattre avec les *brigadiers.* Il n'a pu dire *kwik*, d'autant que *ravèt pa janm gen rezon devan poul*, surtout si c'est une grosse *manman poul brigadière*. C'est entouré d'agents en armes de la DEA que Philippe a été vu montant menotté à bord de l'avion qui l'a emmené aux USA.

L'arrestation s'est faite apparemment en vertu d'un mandat d'arrêt international qui avait été décerné contre lui depuis des années pour implication dans



Oui, Guy Philippe, tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Ou te dwe fè enpe, kite enpe.

le trafic de stupéfiants. Les autorités haïtiennes n'en ont soufflé mot. Ni *kwik*, ni *kwak*. Les charges retenues jusqu'ici sont lourdes : trafic de drogues et blanchiment d'argent à partir de 1997. Déjà en 2005 il avait été inculpé pour importation de stupéfiants, complot en vue de blanchir des instruments monétaires et d'effectuer des transactions monétaires sur des biens dérivés d'activités illégales, et un nombre important de transactions monétaires découlant d'activités illégales. Comme Philippe n'était pas *kanzo*, il a eu fini par se brûler à vouloir marcher pieds nus sur les charbons ardents de la drogue.

Avant de conclure, je voudrais m'adresser à ceux et celles qui se sont drapés dans leur «dignité nationaliste blessée» pour défendre Guy Philippe, particulièrement la bande à PHTK et ses alliés. C'est entendu que n'importe quel haïtien supporte très mal cette intrusion américaine dans les affaires du pays. Mais quand la justice états-unienne s'est saisi, pour les juger, de «près de deux douzaines de suspects haïtiens, dont l'ancien garde de sécurité d'Aristide, Oriel Jean, [qui]ont été condamnés par des procureurs fédéraux à Miami» (Miami Herald. 6 janvier 2017) sans oublier Beaudouin "Jacques" Ketant, il n'y a jamais eu ces cris d'orfraie de crispation dans une souveraineté et un nationalisme de circonstance. Deux poids, deux mesures? Combien parmi ces «indignés», ces souverainistes, ces *circonstancistes*, ont jamais accepté de se joindre au peuple pour manifester sans désemparer, exiger activement, souverainement, dignement, *nationalistement* le départ de la MINUSTAH ? Pas un seul.

Alors, *dekilakyèl* ? De qui et de laquelle ? *Se nan chimen jennen yo kenbe chwal malen.* Depuis qu'il s'était constitué un mercenaire payé par la CIA et peut-être par les gros bourgeois GNBistes, Guy Philippe s'était rangé parmi les traîtres à la célébration du bicentenaire de notre Indépendance, s'était métamorphosé en *gusano* pour attaquer et brûler des commissariats, tuer des innocents, lors d'incursions militaires à partir de la République dominicaine, territoire ennemi de fait des Haïtiens et de leurs descendants. Le fric vert à l'effigie de Washington et la poudre blanche lui avaient tourné la tête. Philippe *bat kò l twòp*, il a été pris à son propre piège, *nan pye travay li*.

Dans un certain sens, Guy Philippe est peut-être à plaindre. Une première fois, le «laboratoire» s'est servi de lui à titre de mercenaire, a fait miroiter à son ego le fauteuil présidentiel pour après le laisser tomber et le forcer à se terrer dans son trou à Pestel. *Thecel,* tu as été trouvé trop léger dans la balance, tu n'es pas des nôtres. Une deuxième fois le «système» s'est encore servi du mercenaire en *faisant deux kabès sur lui*. Premier *kabès* : arrestation surprise suivie d'inculpation pour importation de stupéfiants et blanchiment d'argent. Deuxième *kabès* : manœuvre de diversion pour neutraliser (et faire oublier) l'agitation autour des résultats des élections présidentielles et faire taire les candidats contestataires déjà essouflés, sans vrai recours contre le CEP.

Ils sont nombreux ceux-là qui ont pu se faufiler au parlement après avoir été «élu» sans avoir eu besoin de présenter un certificat de bonne vie et mœurs au CEP. Ce, grâce à une obligeance de l'Exécutif, plus précisément une loi signée par le dépravé et immoral Martelly, loi qui a permis à des dizaines de personnes accusées de kidnapping, de trafic de drogue, et d'autres individus avec des antécédents criminels de se présenter *clean* aux autorités de vérification des documents d'éligibilté à des postes électifs et d'être élus, selon le Miami Herald cité plus haut (aucun nom cité). Qu'ils surveillent leurs os !

La barbe de Philippe ayant pris feu, ces présumés délinquants, *dasomann* par surcroît, devraient mettre leur propre barbe à la trempe. *Sa yo dwe santi a*, c'est la DEA qui est en train de le boucaner. Ils devraient se rappeler que *sa k rive koukouloukou a k a rive kakalanga tou.* Je n'en dirai pas plus. À bon entendeur, salut !

8 janvier 2017

Nòt pou swete pèp ayisyen an larezonnen, kouraj ak plis detèminasyon pou afwonte lane 2017 la



Fowòm lan kwè se reskonsabilite tout òganizasyon pwogresis ak militan konsekan pou nou monte yon fwon demokratik popilè antienperyalis

Medam/Mesye, lasosyete, Fowòm lan wete chapo li pou salye nou.

Nou menm manm Fowòm Politik Sosyopwofesyonèl Pwogresis Ayisyen ki siyen nòt sa, swete Pèp ayisyen, anpatikilye Mas yo (travayè-travayèz yo, timachann yo, chomè, moun nan katye popilè yo, ti peyizan yo) yon bon lane 2017, kouraj, ak detèminasyon nan batay pou chanje kondisyon lavi nou andedan peyi d Ayiti.

Lane 2016 la te di anpil pou malere ak malerèz k ap bat dlo pou fè bè ansanm, pou tout travayè-travayèz onèt k ap fè jefò pou yo bat ak lavi san yo pa nan volè. Pandan 5 dènye lane ki sot pase yo (2010 – 2015) plis lane 2016 la, sitiyasyon an te malouk anpil. Ane ale, ane vini, ti mari pa moute ti mari pa desann pou mas Pèp la. Okontrè tout bagay vin pi rèd. Dominasyon kapitalis neyoliberal la atravè òganizasyon entènasyonal yo avèk laboujwazi koutayè a fè lavi a vin pi chè. Pifò moun nan peyi a prèske pa gen okenn aksè avèk sèvis sosyal de baz yo (ledikasyon piblik orabè, lopital piblik yo nan lagraba, pa gen kay, pa gen kouran, pa gen dlo, pa gen transpò, ata fatra yo pa ranmase nan lari, elt).To chomaj la monte disèt wotè. Plis pase 70 % moun, ki ta dwe ap travay, p ap regle anyen.

Nan nivo makwo kou mikwo, rapò depandans yo ogmante pi plis toujou nan lane 2016 la. Akòz enjerans kominote entènasyonal la nan ekonomi ak politik peyi a plis manipilasyon anbasad meriken sou to chanj goud ak dola a, salè minimòm nan pa reprezante anyen pou moun k ap travay yo. Anpil nan yo pa fouti garanti menm minimòm yo bezwen pou yo viv ak fanmiy yo. To povrete a kontinye ogmante tou, plis pase 60% ayisyen ap viv nan povrete san konte 24 % lèzòt yo ki nan povrete ekstrèm jounen jodi a, (selon rapò Bank Mondyal sou lane 2015 jiska janvye 2016 yo), pandan yon ti kantite privilejye ki gen kontwòl tout gwo mwayen yo nan peyi a kontinye ap vin pi rich chak jou. Pandanstan, moun sa yo ki gen manèt lajan an (Boujwazi a, Fowòm ekonomik la, Kò gwoup la ak enstitisyon entènasyonal yo, elt.) kontinye ap mete pye sou kou Pèp la ki pa gen mwayen ditou, pou li kontinye seye fè san sot nan wòch ankò. Sosyete miwo-miba a ranfòse. Pifò moun nan popilasyon an lage 2 bra balanse, yo pa menm ka manje yon fwa pa jou. Lajenès la li menm oblije al riske vi li nan peyi Brezil, Chili ak sou fwontyè Etazini. Pandan Pèp la pa kapab menm manje yon plat diri pa jou, pou finisman lane 2016 la sèlman, pouvwa egzekitif la bay chak senatè yon milyon goud epi chak depite 400 mil goud, pou yo banbile sou mizè pèp la.

Fòk nou fè remake tou, malgre tout lajan ki depanse, malgre tout gwo piblisite, malere nan peyi a kontinye vin pi frajil devan katastwòf «natirèl» yo. Anyen pa fèt pou pwoteje moun ki pi pòv yo. Se konsa nou te kapab wè kijan siklòn Matthew detwi 90% zòn Gran Sid la. Se vre te gen yon gwo mobilizasyon charite ak solidarite apre siklòn nan. Tout moun dakò sete bèl jès. Men okenn travay serye pa janm fèt pou prepare peyi a kont dega soukous «natirèl» yo. Se preparasyon sa yo ki pa janm fèt ki lakòz katastwòf «natirèl» yo tounen katastwòf sosyal tanzantan. Mete sou sa, nou konnen yon seri lòt katastwòf politik ak sosyal tankou pou sèl ane 2016 la, plis pase 420 moun mouri anba kolera san konte 39 mil lòt ki trape maladi sa a MINISTA pote nan peyi a. Anplis, daprè JILAP plis pase 500 moun mouri anba bal pou lane 2016 la.

Yon lòt bò lajistis pap fonksyone, enpinite ap taye banda chak jou pi plis; lè lajistis resi mete yon kriminèl nan prizon, gwo zotobre nan Leta a toujou nan fè konminezon pou malandren kase prizon yo. Se tanzantan yo louvri prizon, pou mete kriminel nan lari. Pandan tout lane 2016 la, pouvwa egzekitif la pa janm fè anyen pou mete vòlè ak atoufè yo anba kòd, malgre dega yo fè, malgre jan yo piye kès Leta a nan dènye lane ki sot pase yo. Fowòm nan ap raple se enpinite ak ireskonsabilite otorite nan Leta a ki pèmèt jounen jodi a se sitou dilè dwòg, volè machin, krazèd prizon, mèsenè, asasen, moun ki ap blanchi lajan ka vin depite, senatè oswa prezidan.

Malgre tout bagay, nou konnen peryòd sa yo, se moman lizay ak kòkòday. Kote tout moun ap swete youn lòt bon lane. Se moman yo fè swè pou bagay yo chanje. Kidonk se okazyon pou nou voye lizay ak larezonnen pou tout Pèp ayisyen an, anpatikilye tout sitwayen, gwoup, enstitisyon ak medya ki nan yon fason oubyen yon lòt te akonpaye batay Fowòm lan ap mennen pou yon lòt peyi, ki se batay mas yo. Nou di yo mèsi epi nou asire yo, yo kapab konte sou sipò nou nan moman difisil yo.

Jan nou renmen di sa, nan batay pou defann enterè peyi nou, defann enterè mas Pèp la ansanm ak enterè travayè-travayèz yo, Fowòm lan pa nan benyen kache lonbrit. N ap konstate tout lènmi peyi a, bandi ak kriminèl patripòch, piyajè abolotcho, patatis ak brasè tout plim tout plimay gen tan rasanble, yo ap prepare pou yo vin souse manmèl Leta. Tout politisyen raketè san konsyans k ap prepare yo pou vann dwa bay Lezetazini, Kanada ak Lafrans pou eksplwate resous natirèl nou yo pou rann anviwonn peyi a pi vilnerab toujou.

Devan sa k ap rive sou nou la a, gwo dezas ki menase lavni peyi a ak mas Pèp la, Fowòm lan kwè se reskonsabilite tout òganizasyon pwogresis ak militan konsekan pou nou monte yon fwon demokratik popilè. Se demach sa a ki ap pèmèt nou defann gany demokratik ki fèt nan batay kont diktati yo, pwoteje resous peyi a kont dechèpiyè ki vle vare sou richès peyi a. Nan sans sa a, Fowòm lan renouvle angajman pou li batay pou peyi a dwa reprann grandèt majè li, pou richès peyi a pataje egal ego ant tout pitit peyi a, pou lavi chanje.

Pou lane 2017 la, nou menm, manm Fowòm Politik Sosyopwofesyonèl Pwogresis Ayisyen an, nou detèmine plis toujou pou nou kontinye batay pou bati yon peyi granmoun tèt li, yon peyi jis, ekitab, san fòs kote, pou libète ak byennèt tout moun.

Bon lane konba 2017!!!

Moun ki siyen:
1- Josué, **AUGUSMA**, Avoka
2 -Stanley, **BASTIEN**, Jiris, Nòmalyen Siperyè, literè
3- Jean Willy, **BELFLEUR**, Filozòf, Pedagòg, Pwofesè
4-James, **BELTIS**, Sosyològ
5- Nixon, **BOUMBA**, Sosyològ
6- Biltonn, **BOSSÉ**, Sikològ, Edikatè
7- Léonès, **CENADIN**, Enjenyè, Edikatè
8- Mchelet, **CLERVEAU**, Doktè nan jewografi, Pwofesè
9- Pétit-Jean, **DÉRINX,** Antwoposoyològ, anseyan
10- Peterson **DÉROLUS**, Sosyològ
11- Jean Odile **ETIENNE**, Jewograf, Nòmalyen Siperyè, Pwofesè
12- Georges Wilbert **FRANCK**, Nòmalyen siperyè, Sendikalis, Anseyan
13 Chedler , **GUILLOUX,** Nòmalyen Siperyè, Literè
14- Pierre- Richard **JOSEPH,** Sosyològ
15- Renardo **JOSEPH**, Nòmalyen siperyè, Jewowograf, Pwofesè
16- Fresner, **MICHEL**, Nómalyen Siperyè, Anseyan
17- Fritzner, **NERETTE**, Avoka, pwofesè
18- Guy, **NUMA**, Travayè sosyal, edikatè popilè
19- Emanuela, **PAUL**, Sosyològ, Feminis
20- Volcymus Ismaël **PAUL**, Jewograf, Anseyan
21- Djimy **PÉTIOTE**, Anseyan, Nòmalyen Siperyè, Literè
22- Nélio, **PROVIDANCE**, Ekonomis, Anseyan
23- Louis Junior, **RAYMOND**, Jiris, Nòmalyen Siperyè, Anseyan

Fowòm Politik Sosyopwofesyonèl Pwogresis Ayisyen (FPSPH)

<u>Pou otantifikasyon</u>:
- Jean Willy **BELFLEUR**: 36942404
- Djimy **PÉTIOTE**: 38031568.

Pòtoprens nan dat 5 janvye 2017

Chèf Karanklou

Chèf karanklou souflantchou
Chèf karanlou tchoul sousou
W koute tilolit gwo pil poupou
Oligachi zizye gang lougawou
Klas anlè sèvo pirat bayakou
Wòch nan fon dlo bon malabou
W pwazonnen soup lendepandans
De syèk apre ak gou san vyolans
Vyolans se sèl rèv tilolit repiyans
Vyolans sèl rèv elit tilolit figi rans
Vyolans sèl rèv entèlektyèl gwo pans

Nan reveyon kay kòmè koukou
Koumandan asayan karanklou
Fofile sou de zo jant po jenou
Pou lanbe pla pye chèf bayakou
Chèf bayakou objektif poupou
Chante kantamwa souflantchou
Apre bèl diskou lanvè demagòg
Karanklou desann kèk bèl gwòg
Chaje dyakout li ak boul dwòg
Men li bliye si l se yon boul dòg
Voye yon flonn militan nan mòg

Karanlou asayan san manman
Dezabiye tout gout san militan
Koule kou de ran dan aganman

Koule kou bave nan trip kayiman
Zwazo entèlektyèl di kou manman
Ala de malfini zewo grenn nannan
Ala de tilolit bilan zewo pou san
Annatandan nan depapòt palman
Yon jedi madichon gwo sezisman
Gwo zwazo bèk fè fouke w an lagan
Gwo zwazo di gade devan annavan
Devan annavan gwo chèf asayan
Engra bliye zam vyolans w vèse san
San konbyen milye militant inosan

Karanklou chèf konvre lougawou
Danse tout bèl dans souflantchou
Danse sou tèt zòtey nan kat kalfou
Kanranklou chèf asayan poupou
Danse dans kalinda souflantchou
Nan reveyon ka gwo palto zenglendou
Men jou grif malfini frennen kous ou
Kou bèk falfini kreve batistè sousou
Tankou kaka mouton w vin byen dou
Lè sa yo youn nan makòn bayakou
Pa sonje si yo te konn sèvi ak ou
Nan festival ribanbèl agawou
Pou fware fèt lendepandans nou

San memwa gwo chèf karanklou
Sonje premye batistè pòpyè bajou
Wòch nan fon dlo kè souflantchou
Wòch nan fon dlo se souf lougawou
Lè w fèk goute l li ba w pi bon gou
Apre demen l gen vye gou poupou
Anvan anyen l gen lodè vye chou

Se marathon y ap fè pou ou
Aprann sa yon fwa pou tou
Karanklou rete karanklou
Poupou ap toujou ret poupou
Bayakou ap rete bayakou
Bakoulou ap rete bakoulou
Men sonje w te sasinen nou
Kounye a kote w karanklou ?
Jodi a kote w ye reponn nou ?

J. Fatal Piard

L'arrestation de Guy Philippe suivie de son extradition : un crime de lèse-souveraineté

Par Moise Jean

Le flou persistant sur la légalité ou l'illégalité de l'extradition du sénateur élu de la Grand 'Anse, Guy Philippe, près d'une semaine après, me pousse à intervenir sur ce dossier controversé, divisant les juristes et politistes. Par cette modeste contribution, j'entends, à la lumière du droit, apporter quelques éléments de réponse aux problèmes juridiques que soulève cette épineuse affaire. Le texte s'adresse à tous ceux et celles qui sont encore dans la confusion concernant la dimension illégale de l'extradition de M. Philippe. Mais juste avant de revenir sur la problématique de l'extradition elle-même, attardons-nous un moment sur l'arrestation du sénateur élu.

I. Une arrestation controversée

Il est donc vrai que M. Philippe ne bénéficie d'aucune immunité de par son statut de sénateur élu. Sur ce point, la Constitution ne pouvait être plus que claire : « Les membres du corps législatif sont inviolables du jour de leur prestation de serment jusqu'à l'expiration de leur mandat, sous réserve des dispositions de l'article 115 ci-après » (Art. 114)

Le cas de M. Philippe n'entre pas dans le cadre des personnes protégées par cette disposition constitutionnelle vu qu'il n'a pas encore été intronisé. Toutefois, en tant que sénateur élu, il bénéficie d'une protection découlant de la loi électorale, qui en son article 237 dispose que : « Pendant toute la durée de la campagne électorale, aucun citoyen, dont la candidature a une fonction élective a été agréée par le CEP ne peut être l'objet de mesures privatives de liberté qu'en vertu d'une condamnation définitive, sauf en cas de flagrant délit ».

M. Philippe n'a jamais été condamné pour les faits qu'on lui reproche. Il n'est pas non plus pris en flagrant délit en train de commettre une infraction répréhensible au regard de la loi pénale. C'est à tort qu'on estime qu'il ne bénéfice plus de la protection légale que lui confère la loi électorale vu qu'il n'est plus candidat, alors qu'il n'est pas encore intronisé, et donc n'est pas encore sénateur. Deux remarques à faire sur ce point :

Premièrement : entre un candidat et un candidat déjà élu, lequel est politiquement plus important pour la République ? Je crois qu'il y a à ce propos un gros flou qui mérite d'être une fois pour toute réglé. Certains parleraient plutôt d'hypocrisie. Quelle est la fonction d'une protection si elle peut être valable pour un candidat et non pour un candidat-élu ? L'autre dirait c'est comme se laver les mains et les essuyer par terre. Moi, j'ai même envie de dire qu'il se poserait un problème d'incohérence et de bon sens grave, car entre l'élu et le simple candidat il n'y a qu'une différence de degré. L'élu constitue le prolongement immédiat du candidat, c'est un étage supérieur, et en conséquence qui mériterait un niveau de protection encore plus élevé de celui du simple candidat.


Le sénateur élu Guy Philippe menotté au bureau de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ)

Par ailleurs, je crois en outre qu'au-delà de la lettre, il y a l'esprit d'une disposition qu'il faut aussi prendre en compte dans une analyse juridique. En formulant pendant « toute la durée de la campagne électorale », le Conseil Electoral Provisoire a voulu dire plutôt pendant toute la durée du processus électoral ou encore pendant toute la période de l'élection, c'est-à-dire, la période allant de l'inscription des candidats à leur intronisation (pour les élus) ou à la proclamation des résultats par le CEP (pour les candidats malheureux).

L'idée sous-jacente à cette réflexion est que le processus électoral ne s'arrête pas à la proclamation des résultats définitifs pour un élu. Il continue. Par contre, pour les candidats malheureux, il prend fin logiquement.

II. Une extradition manifestement illégale

Il ne s'agit pas seulement de l'affaire Guy Philipe. Toutes les extraditions de compatriotes haïtiens par les autorités gouvernementales vers les Etats-Unis pour une raison quelconque constituent une violation flagrante de la Constitution haïtienne et des lois de la République. Toutes les captures et déportations d'Haïtiens effectuées directement par les Etats-Unis sur le territoire national, en l'absence d'accord du gouvernement haïtien, sont toutes illégales et constituent des actes d'ingérence.

Il n'existe dans le droit positif haïtien (constitution, loi, décret-loi, accords internationaux …) aucune disposition autorisant les autorités haïtiennes à extrader un citoyen haïtien vers un pays étranger, y compris les Etats-Unis. Il n'y a non plus aucun principe juridique autorisant les Etats-Unis à intervenir directement sur le territoire haïtien en vue de procéder à l'arrestation et la déportation d'un ressortissant haïtien.

A. Les dispositions légales en matière d'extradition

En 1904, Haïti et les Etats-Unis ont conclu un traité afin de livrer mutuellement les individus qui, étant accusés d'une série de crimes ou qui ayant été condamnés pour l'un des crimes énumérés par l'accord, se seraient soustraits par la fuite aux poursuites judiciaires ou aux conséquences de la condamnation. Cet accord, pourtant n'autorise pas au BLT d'arrêter et de livrer les ressortissants haïtiens à la justice américaine, en témoigne l'article 4 du texte : « Aucune des Parties contractantes ne sera tenue de livrer ses propres citoyens ».

Cet accord a été « reçu » à travers une loi votée en 1912 sous la présidence de Cincinnatus Lecomte. « L'article 4 de la loi dispose que le gouvernement haïtien ne livrera pas ses justiciables ». Sont justiciables de l'Etat d'Haïti : les Haïtiens, tous ceux qui auront commis une infraction en Haïti et tous les étrangers qui auront commis un acte à l'étranger, mais un crime attentatoire à la sûreté de l'Etat, précise l'article.

Quant à l'Accord du 17 octobre 1997 conclu entre René Préval et Madeleine Albright, il s'agit d'un traité bilatéral portant sur la Coopération en vue de faire face au trafic maritime illicite de la drogue. Contrairement à ce qu'on dit dans la presse et faire croire dans l'opinion, comme si cet accord serait la base légale de toutes les arrestations et déportation des Haïtiens vers les Etats-Unis, ce traité n'a rien à voir avec l'extradition. Il n'y a absolument aucune disposition dans cet accord qui autorise l'extradition des ressortissants haïtiens. D'ailleurs, le terme « extradition » n'est cité pas même une seule fois dans le texte.

Comme son nom l'indique, il s'agit en l'espèce d'un accord de coopération entre Haïti et les Etats-Unis qui vise à réprimer le trafic illicite de la drogue par la mer et l'espace aérien. Les mêmes privilèges accordés aux navires et aux forces de l'ordre des Etats-Unis sont aussi octroyés aux forces haïtiennes. En d'autres termes, cet accord n'a rien à voir ni de près ni de loin avec les arrestations suivies de déportation des Haïtiens vers les Etats-Unis. C'est donc malheureux et regrettable que des personnes qui sont censées averties pour éclairer la population ne cessent de citer cet accord comme la base juridique des extraditions d'Haïtiens vers les Etats-Unis.

Hier matin encore, j'ai entendu un professeur de droit bien connu du milieu intervenir sur les ondes d'un media local déplorant l'existence de cet accord qui, selon lui, cautionnerait tous ces problèmes. A une question du journaliste sur l'existence ou non d'une disposition dans l'accord autorisant l'extradition, le professeur incapable de dire ce que dit l'accord, préférant s'enfoncer dans une acrobatie juridique, allant même jusqu'à invoquer la « théorie du précédent » en droit international pour justifier la légalité de l'extradition de Guy Philippe. En d'autres termes, le fait que plusieurs Haïtiens ont été extradés vers les Etats-Unis pour y être jugés, il y a donc, selon le professeur, une pratique, et cela fonde juridiquement la dernière extradition en date.

Je tiens à préciser, pour le besoin de la cause, qu'en droit international « le précédent », à savoir l'élément matériel ne suffit pas pour faire entrer une pratique dans le panthéon du droit coutumier. Il faut, en plus du précédent, c'est-à-dire la répétition d'actes par les sujets de droit, un deuxième élément qu'on pourrait qualifier de psychologique ou l' « opinio juris », c'est-à-dire une conviction des sujets de droit qu'ils perpétuent une pratique avec le sentiment de se conformer au droit en l'accomplissant. Ce deuxième élément étant absent, on ne saurait donc parler de norme coutumière dans le cadre des pratiques d'extradition des haïtiens vers les Etats-Unis.

Par ailleurs, il existe un autre Traité conclu entre Haïti et les Etats-Unis sur le trafic illicite des stupéfiants : le protocole d'accord du 15 mai 2002. Ce protocole est introuvable et inconnu du grand public; ce qui est un accroc au droit des traités. Toutefois, selon les medias qui avaient relayé l'information, notamment la radio Métropole, « […] cet accord prend également en compte l'extradition de tous les ressortissants non haïtiens recherchés par les autorités judiciaires américaines dans le cadre de la Convention des Nations-Unies sur les substances psychotropes » (Radio Métropole, 15/05/2002).

Par contre, la loi du 21 février sur le blanchiment des avoirs en provenance du trafic illicite de la drogue et d'autres infractions graves et celle du 19 juin 2001 relative au contrôle et à la répression du trafic illicite de la drogue ne formulent aucune réserve spécifique liée à la nationalité haïtienne. Ces deux lois se contentent de poser les conditions dans lesquelles les autorités haïtiennes peuvent accorder ou refuser d'extrader.

En tout état de cause, si ces deux lois n'interdisent pas de manière expresis verbis l'extradition, elles ne l'autorisent pas non plus. Et, en ce sens, c'est la Constitution haïtienne qui vient trancher.

B. Une pratique inconstitutionnelle

Si l'ensemble des lois et accords en vigueur sur le territoire haïtien interdisent ou n'autorisent pas l'extradition des Haïtiens vers l'étranger, la Constitution haïtienne de 1987 est encore plus tranchante sur la question. « Tout individu de nationalité haïtienne ne peut être déporté ou forcé de laisser le territoire national, pour quelque motif que ce soit. Nul ne peut être privé pour des motifs politiques de sa capacité juridique et de sa nationalité » (Art 41).

Et pour couper court à toute discussion et confusion, la Constitution ajoute en son article Art 42 : « *Aucun citoyen civil ou militaire ne peut être distrait des juges que la constitution et les lois lui assignent* »

De tout ce qui précède, il est clair que le droit positif haïtien interdit l'extradition des nationaux. Un constat qui est confirmé au niveau international car la CICAD de l'OEA a, dans son rapport 2003-2004, formulé que « *la Constitution de la République d'Haïti interdit l'extradition des citoyens haïtiens* ».

A ce stade, nous sommes en droit de nous demander au nom de quel artifice juridique ou alchimie les autorités haïtiennes ont-elles livré le sénateur élu de la Grand'Anse à la justice américaine? Je mets le ministre de la Justice en défi de prouver la légalité de cette extradition. En arrêtant et déportant Guy Philippe, l'Etat haïtien se tire une fois de plus une balle dans les jambes. Il a non seulement violé la Constitution et les lois de la République, mais met en veilleuse les compétences qu'on lui reconnait : justice, défense et ordre public. Ce faisant, l'Etat haïtien piétine lui-même la souveraineté nationale, et affaiblit davantage la justice haïtienne.

Moise Jean
Doctorant en droit international public à l'Université Paris Nanterre - Paris 10.

Entrevue retrouvée sur la berge de l'occupation étrangère…
(Gérard Pierre-Charles au micro de Robert Lodimus à Ces *mots qui dérangent*)

Par Robert Lodimus

Mise en contexte

Dans ***Les misérables***, Victor Hugo souligne : « *Les villes font des hommes féroces, parce qu'elles font des hommes corrompus. La montagne, la mer, la forêt, font des hommes sauvages. Elles développent le côté farouche, mais souvent sans détruire le côté humain.* » Le fonctionnement actuel des sociétés mondiales remet en question cette observation du romancier-poète. Partout, y compris au pays des Haïtiens, la nature a croisé la *ville* avec la *montagne* et le *reste*, pour accoucher d'un *monstre*. La *corruption* et la *sauvagerie* se réunissent en un seul individu. Et les deux phénomènes ont donné naissance à la race des « *politiciens* » voraces, despotiques et sanguinaires.

En 1990, Haïti a vécu un vrai conte de fée. La population élit un curé de la paroisse de Saint-Jean Bosco à la présidence. Le père Jean-Bertrand Aristide était vite devenu l'incarnation d'un *rêve de liberté* et de *changement* que les pauvres de ce pays caressaient depuis des décennies. Le *mouvement lavalas* est né. Il est soi-disant porteur de délivrance sociale, artisan d'un État en devenir, appelé à être construit sur le roc de la ***démocratie***, au sens le plus juste, le plus correct, le plus égalitariste, le plus universaliste… du terme. 1991. Coup d'État. Exil. L'espoir s'effondre. 1994. Retour à « ***l'ordre constitutionnel*** ». Mais le rêve n'est pas ressuscité! Il n'est pas sorti comme Lazare du tombeau. Pire. La grande famille se divise! Les couteaux des *hostilités*, des *conspirations* et des *complots politiques* volent bas. Échecs électoraux. Fraudes. Menaces. Assassinats. 17 décembre 2001. Le pays frôle la *guerre civile*. Les chefs de file du mouvement deviennent des « ***frères ennemis*** ». Se tournent définitivement le dos. Alors que la misère étrangle les *villes*, les bourgs et les *villages*!

Au cours des *années 1998* et *2000*, M. Gérard Pierre-Charles nous a accordé deux entrevues dans le cadre de l'émission ***Ces mots qui dérangent.*** Les révélations du chef de l'*OPL* n'éclairent même pas un centième de la scène d'horreur où évoluent les acteurs issus des différents horizons politiques. L'amoncellement d'*absurdités* et de *crimes* pointe vers le ciel comme la *Tour de Babel*.

Constat pénible : Carthage est vaincue et détruite le *29 février 2004*. Les cinquante mille survivants au massacre des Romains sont vendus au marché des esclaves.

Haine, mépris, coup bas, méchanceté, avilissement, égoïsme, cruauté… : voilà ce qui transpire de l'extrait de ces *interviews prophétiques*, annonciatrices déjà de la réoccupation *malheureuse* de la République d'Haïti par les puissances néocoloniales nichées dans le ventre de l'*Organisation des Nations unies* (ONU).

***

Robert Lodimus (R.L) *: …Et si on revenait à cette affaire de drogue, à cette histoire d'immigrants haïtiens illégaux aux États-Unis! M. Pierre-Charles, nous devons être réalistes. Surtout intelligents. Il faut apprendre à analyser, à réfléchir sur les mots couchés sur du papier blanc qui n'ont aucun pouvoir, sinon que formel. Les gouvernements, nous l'avons assez vu et constaté, signent ce qu'ils veulent, pour ne pas dire n'importe quoi, mais agissent dans la pratique différemment. Le document signé par M. Jean-Bertrand Aristide, dans quelle mesure diriez-vous qu'il est encombrant pour lui, pour son gouvernement… pour son mouvement politique?*

Gérard Pierre-Charles (G.P.C) : Dans la normalité des relations internationales, on peut tromper les siens, mais on ne peut pas tromper les autres quand il y a la question de l'intérêt national. Le problème de la drogue figure comme le thème numéro 1 des questions de sécurité nationale aux États-Unis.

R.L. *: Les États-Unis ont-ils vraiment manifesté la ferme volonté de freiner dans la région le trafic des stupéfiants, source de richesses illégales, illicites chez eux, dans leur propre pays?*

G.P.C. : Tous les rapports qu'ils développent avec les pays de l'Amérique Latine, sur la question de la certification qui est une procédure extrêmement importante dans les relations internationales des États-Unis, indiquent clairement « *oui* ». Les investissements consentis, les déclarations faites par les stratèges des États-Unis porteraient les observateurs à ne pas sous-estimer l'importance que l'empire semble conférer à un problème de cette nature, à une situation de cette envergure. Pour nous, vu sous l'angle que vous avez tracé, et considérant les maigres résultats obtenus dans les efforts déployés pour un contrôle restrictif et sévère des drogues et leurs produits dérivés qui entrent sur le territoire états-unien, je concède le fait qu'il y aurait quelque part, peut-être, un nœud gordien qu'il faudrait prendre le temps de défaire.

R.L. : *Selon vous, les États-Unis ne peuvent-ils pas vraiment contrôler le trafic des stupéfiants en Amérique du Nord?*

G.P.C.P : Je suis mal placé pour répondre à la place des dirigeants américains. La diplomatie, telle que moi, je la comprends aujourd'hui, se situe à trois niveaux : tout d'abord, l'instance diplomatique normale qui se traduit par les relations internationales : États avec États, pays avec pays, et aussi qui se retrouve dans le cadre des relations développées au sein des organisations mondiales, hémisphériques, continentales : *Nations unies*, *Organisations des États américains*, *Union Européenne*, etc. Le deuxième niveau, dans le cas d'Haïti, ce sont les accords bilatéraux qui ont eu un sens particulier durant l'*Administration Clinton*. Il y a eu effectivement des liens privilégiés entre Washington et Haïti, et ces rapports-là, aujourd'hui avec M. Bush, vont se redéfinir à coup sûr. Dans quel sens? Nous l'ignorons! Un troisième niveau encore dans le cas d'Haïti, ce sont les relations qui relèvent des ententes sur la lutte contre la drogue. Là, nous sommes rendus carrément dans le monde des questions occultes. Profondément secrètes! Personne, en dehors des instances politiques décisionnelles, ne sait ce qui se passe réellement à ce niveau. Et moi, à vous dire vrai, je n'irai pas fouiner de ce côté!

R.L. *: Nous avons déjà visionné un documentaire où les journalistes enquêteurs révèlent que des agents de la CIA dans les pays de l'Amérique Latine étaient payés en cocaïne. Plus précisément, pour les récompenser de leurs services, les États-Unis fermaient les yeux sur leurs activités criminelles de trafiquants de stupéfiants. L'affaire Noriega ressemblerait bien à cela… En avez-vous entendu parler?*

G.P.C. : Je n'en suis pas au courant moi-même. Si cela est exact, vous nous avez révélé une information importante. Et j'apprécie… C'est bon de savoir cela.

R.L. *: Autre aspect considérable de la question : l'argent de la drogue sert beaucoup les intérêts économiques des États-Unis. En qualité d'économiste, vous en savez quelque chose!*

G.P.C. : Oui, je le sais… Je ne peux pas dire le contraire. Cette immense machine productive peut être huilée dans l'un ou l'autre de ces secteurs par l'argent de la drogue. La grande puissance industrielle agricole et des services des États-Unis fonctionnent à partir de beaucoup d'autres facteurs de production. Pour nous, c'est un élément que l'on pourrait dire accessoire, important. Il y a une autre question, celle des relations bilatérales entre les États-Unis et ces pays voisins qui sont des corridors où circule la drogue.

R.L. *: Il existe de grandes entreprises nord-américaines qui sont créées avec l'argent de la drogue. Elles paient des taxes à l'État, elles enrichissent, elles engraissent l'assiette fiscale…*

G.P.C. : Là-dessus, aucun doute. La drogue est une marchandise. Elle est encore rétribuée beaucoup plus cher. Il y a des livres qui ont été écrits sur le dilemme que vous signalez. Il n'y a pas longtemps, j'ai lu moi-même un *essai* de *Jean Ziegler* sur le phénomène de l'*argent sale* à travers le monde. Cette situation relève de la réalité du *capitalisme contemporain*, de l'ère du *néolibéralisme* où tout est permis : *laisser faire, laisser passer, c'est la base même de l'économie libérale et néolibérale*. Dans le cadre de cette philosophie, il y a beaucoup de transactions malhonnêtes qui sont faites. Et ce qui est grave, personne ne semble s'interroger sur l'origine de ces richesses immenses, sur l'origine de ces fortunes colossales.

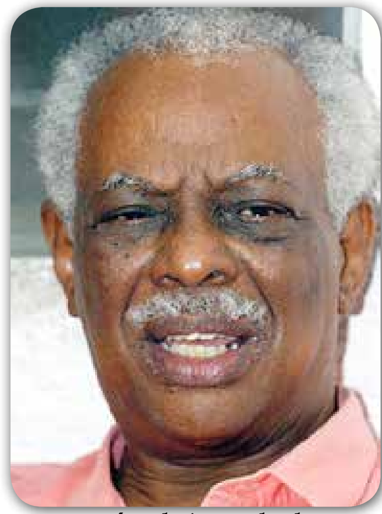
R.L. *: Ne faudrait-il pas prendre ici le temps d'interroger le sens véritable de la soi-disant lutte du département d'État pour enrayer le fléau de la drogue? Étiez-vous déjà tenté de cheminer dans cette direction nébuleuse?*

G.P.C. : Pas vraiment…!

R.L. *: M. Gérard Pierre-Charles, tournons la page épineuse de la circulation de la drogue et de l'hypocrisie des principaux et potentiels bénéficiaires. Comment se pose pour vous la question portant sur l'avenir de la République?*

G.P.C. : Elle se pose aujourd'hui en termes de création des conditions objectives qui amèneraient un groupe de politiques responsables à prendre le pouvoir. De ce fait, ils pourraient participer à l'élaboration et à la prise de grandes décisions politiques, porteuses de changement social et économique concret. Il faut parvenir à faire marcher la machine économique haïtienne, relever l'échine de l'agriculture traitée en parents pauvres, abandonnée à la voracité des produits vivriers importés des États-Unis, du Canada, du Japon, de la Chine, de la République dominicaine, etc. Cette agriculture en totale décadence doit finalement retrouver sa voie. L'État a la responsabilité de redonner confiance aux petits paysans producteurs, ruinés par les pratiques illicites d'une importation abusive. Comment arriver à canaliser tous les efforts pour installer ce pays dans la locomotive des pôles de développement durable: la seule façon, à notre avis, d'éloigner les Haïtiens du gouffre des souffrances sociales? Mais tout cela, dites-vous bien, ne pourra pas se faire sans repenser pour la nation un climat de relations internationales saines, basé sur des intérêts psychologiques et humanitaires, et qui soit capable de lui forger une place enviable et favorable au sein de l'économie mondiale. Qu'il y ait de la drogue aux États-Unis, c'est leur problème. Cependant, ma seule crainte pour Haïti, ce serait que ce trafic ne soit venu créer les conditions d'une économie malade et que son flux ne nous permette de jauger la profondeur du « *mal haïtien* ».

R.L. *: M. Pierre-Charles, puisque vous avez effectué ce brusque mouvement de bifurcation vers le problème de la drogue, pour conclure ma question sur l'avenir de la République d'Haïti, je suis tenté de m'y attarder un peu… Vous avez voulu faire un capital politique sur le huitième point de l'accord signé par le président Jean Bertrand Aristide qui reconnaît le droit des États-Unis de rapatrier les illégaux haïtiens. Justifiez pour nous votre inquiétude par rapport à l'application éventuelle de cette mesure?*



M. Gérard Pierre-Charles

G.P.C. : Il y a un combat qui est mené par les émigrés latino-américains, par les gouvernements latino-américains et même par certaines associations des droits humains aux États-Unis pour porter les autorités à adopter des mesures qui régulariseraient la situation d'illégalité des immigrants sans papier. Les pays d'Amérique centrale : *Salvador*, *Guatemala*, *Mexique*, etc. ont bénéficié des décisions de ce genre. Les deux pays en question, à savoir États-Unis et Haïti, doivent arriver à la signature d'accords bilatéraux qui auraient pour effet de limiter le flux des immigrés et d'occasionner la mise en place dans les régions délaissées des programmes de développement viables. Il faut parvenir à contrer la misère qui pousse les compatriotes à risquer leur vie dans des embarcations de fortune sur les mers démontées et houleuses, espérant déjouer la vigilance de la marine états-unienne pour atteindre les plages de la Floride.

R.L. *: Entre nous M. Pierre-Charles, quelqu'un peut-il vivre illégalement aux États-Unis?*

G.P.C. : Personnellement, je n'ai jamais vécu dans ce pays. Seulement, je sais qu'il y a plusieurs millions d'individus qui sont dans une situation d'illégalité sur le territoire de l'*Oncle SAM*. D'une part, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un pays d'immigrants qui maintient une attitude franchement rigoureuse en matière d'immigration, et qui, d'autre part, en fonction de la conjoncture, absorbe ou expulse des émigrés. Après la période ascensionnelle de 8 ans du gouvernement de M. Clinton, l'économie américaine montre des signes de faiblesse. Dans ce contexte, la politique d'absorption des illégaux peut ne pas être présente et soutenue aussi bien qu'à d'autres époques. Il faut quand même prendre le temps de signaler qu'il existe beaucoup de mesures en matière d'immigration favorables aux individus originaires des autres régions de l'Amérique qui se sont installés sans autorisation légale sur le sol des États-Unis.

R.L. *: Il faudrait admettre aussi que ce sont les bras de beaucoup d'immigrants illégaux qui permettent à l'économie de ce pays de prendre de l'embonpoint. Ils travaillent au noir. Ils sont exploités par un patronat avide et rapace. Ils sont sous-payés. Et ils paient des taxes comme tout le monde, sans bénéficier des avantages sociaux. Ce sont des illégaux. Ils n'ont aucun droit. Seulement des devoirs. Des obligations. La société nord-américaine en tire largement profit. C'est le fameux «* Homo homini lupus » *de Plaute repris et développé* par Thomas Hobbes*, l'auteur du célèbre* « Léviathan » *.Qu'en dites-vous?*

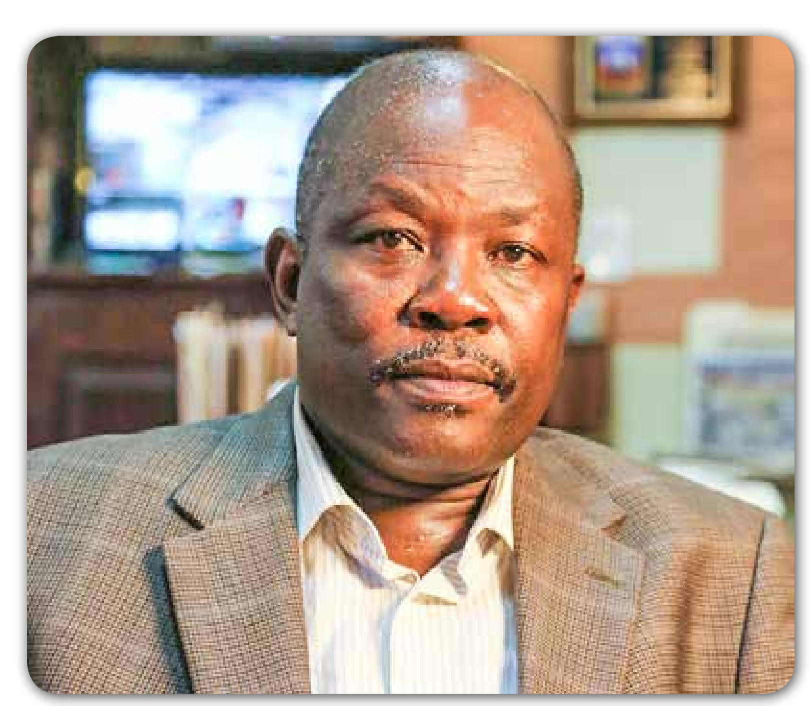
G.P.C. : Effectivement… Et j'ajouterai que c'est l'une des particularités du « développement » pris dans sons sens le plus large, le plus complet. C'est un constat qui relève de la triste réalité que projettent les multiples facettes des relations entre pays développés et moins développés. C'est le cas entre Haïti et la République dominicaine; le Mexique et les États-Unis, etc. Pour nous, il y a vraiment une logique de fonctionnement dichotomique du *système* de *mondialisation* ou de *globalisation* qui se reflète à travers l'existence fragile même des *travailleurs au noir*. En Europe, il y a des millions de *travailleurs immigrés* venant de l'Afrique du Nord, de l'Afrique noire et des pays de l'Est. C'est une préoccupation tellement importante qu'elle est débattue dans de nombreux projets d'*accords multilatéraux* qui essaient de prendre en compte les intérêts des réfugiés... qui versent leur sueur et leur sang dans les usines de *sous-traitance* et d'*assemblage* pour enrichir *le capital*. Enfin, votre question évoque une réalité brutale qui transpire des relations inégales entre pays avancés, pays en voie de développement et pays défavorisés.

R.L. *: La stratégie de « La* Convergence démocratique » *montre des signes de fatigue et d'essoufflement. Vos arguments prennent de l'âge. Vieillissent... Vous ruminez… Ce sont les mêmes mots qui reviennent incessamment dans les mêmes discours. Ils n'ont plus la force et le pouvoir de convaincre…*

G.P.C. : M. Lodimus, je vois que vous avez vraiment un regard tendre pour *La Convergence*

suite à la page(19)

Human Rights Lawyers Call Haitian Electoral Court's Verification a Lost Opportunity



Lawyer Mario Joseph of the International Lawyers Office (BAI): "The verification process was genuine fiasco. When observers and contesting parties objected, the panel illegally changed the review procedures to prevent them from officially registering their concerns, in violation of the BCEN order, rendering their participation futile."

By the Institute for Justice & Democracy in Haiti (IJDH)

The Bureau des Avocats Internationaux (BAI) and the Institute for Justice & Democracy in Haiti (IJDH) are disappointed in the incomplete verification conducted by Haiti's electoral authorities, which fell far short of the comprehensive inquiry ordered by the National Electoral Challenges Bureau (BCEN). The verification panel's Jan. 3 decision ignored legitimate demands of the process raised by political parties and observer groups, putting at risk the credibility of the recently-announced presidential results.

On Dec. 20, the BCEN ordered a review of 12% of the tally sheets (1,560 total) from the Vote Tabulation Center, in response to a challenge of the results by three presidential candidates. However, the verification panel, composed of CEP members, lawyers, and judges, did not examine if the tally sheets were signed by the poll workers or verify the national identify numbers with the *liste d'émargement* (the electoral list that voters sign or fingerprint next to their national identity number and photo), which were supposed to be reviewed per an order of the BCEN.

"The verification process was genuine fiasco," said Mario Joseph, managing lawyer of the BAI. "When observers and contesting parties objected, the panel illegally changed the review procedures to prevent them from officially registering their concerns, in violation of the BCEN order, rendering their participation futile." One of the human rights organizations that withdrew from the observation denounced the BCEN verification panel's lack of transparency and called the process "a veritable theatre." The panel concluded on Jan. 3rd that there was no evidence of massive fraud, but only irregularities that could not decisively affect the electoral process.

This verdict is unconvincing, according to IJDH Staff Attorney Nicole Phillips. "It is hard to have confidence in these results when 40% of national identity cards (CIN) are unaccounted for," said Phillips. Prior to the election, the head of the National Identification Office (ONI) admitted that 2.4 million activated but undistributed cards had gone missing, out of a total of six million national identity cards in circulation. "In such a situation, it is imperative that they check the identity of the voters against the official registry of the ONI, but the panel refused to do so," Phillips argues.

In addition, problems with electoral lists prepared by the ONI prevented many would-be voters from casting a ballot on Nov. 20. Phillips added, "The ONI is dysfunctional, which reflects badly on the international community." The ONI was establisahed in 2005 through a partnership of the Haitian government and the Organization of American States (OAS), funded by Canada and other foreign governments.

The commission that investigated the October 2015 elections warned that the "sale and purchase of electoral cards" was becoming a common practice in Haitian elections and pointed to the risk that undistributed cards could be used by individuals who "would pay for the luxury of voting more than once." In the October presidential election, 16.2% of traceable votes had been cast using false CIN numbers, the commission found.

Haitians questioned the integrity of the August and October 2015 elections, despite assurances from the Provisional Electoral Council and international community that the elections were free and fair. After two independent commissions found massive fraud, the government finally admitted the fraud and scheduled new elections. Joseph calls for a transparent and accountable verification to dispel the suspicions that hang over these results. "The BCEN makes it clear that fraud and/or irregularities do not change election results, and a reliable audit is needed to correct the electoral process for Haiti's next upcoming elections."

The verification process' problems compelled the three main opposition parties to boycott the process, and all three have announced they refuse to accept the Presidential results. The CEP has the last word, so neither the candidate nor the voters have any legal recourse, but opposition parties have vowed to continue to protest. The spoiled verification undermines the credibility of the electoral process and the legitimacy of the incoming President.

The lawyers are also concerned by multiple reports of Haitian National Police (PNH) using excessive force against journalists and protestors, despite lawful permits to protest. Although the police have the obligation to purse criminal acts by political actors, they must also guarantee the right to legal protests. In addition, President-elect Jovenel Moïse endorsed an unconstitutional "municipal police force" created by the mayor of Les Cayes to work "next to" the PNH. Joseph calls on the Minister of Justice and Public Security and the PNH "to respect the Constitution, which prohibits any armed force outside of the PNH and which guarantees the freedom of expression of protestors." (See the Haitian Constitution, Articles 31 and 263-1).

Guy Philippe, Senator-Elect and Former Paramilitary Chief, Arrested on U.S. Drug Charges

By Jake Johnston



Guy Philippe (right) and former death-squad leader Jodel Chamblain (left) headed the "rebels" who helped overthrow President Aristide in February 2004. A year later, Philippe was indicted by a U.S. grand jury for drug trafficking and money laundering.

Guy Philippe, a paramilitary coup leader and U.S. Drug Enforcement Agency (DEA) most-wanted fugitive who was elected to Haiti's Senate in November, was arrested on Jan. 5, just days before he would have been sworn into office and obtained immunity.

Philippe had been wanted since 2005 under a sealed drug indictment (unsealed Jan. 6) in the United States for years, but previous attempts to arrest him failed.

Last year, the DEA confirmed to me that they maintained "apprehension authority" for Philippe but would not confirm if any active efforts were underway to do so. He was extradited the day of his capture by Haitian police to the United States and will be arraigned in Miami on Jan. 13.

Although Philippe has spent most of the past decade in Haiti's rural Grand Anse department where he maintains strict control, he became more active in the country's politics over the past year as he campaigned for senator. President-elect Jovenel Moïse of the Haitian Bald-Headed Party (PHTK) openly campaigned with Philippe. The PHTK allied with Philippe's Consortium party early in 2016. A PHTK adviser, Renald Luberice, tweeted shortly after the arrest that it was "illegal and arbitrary." Fires and roadblocks almost immediately went up in Philippe's hometown and surrounding areas, according to local news reports.

After last year's elections were stymied and then scrapped due to fraud and Michel Martelly left office without an elected successor, Philippe became one of the most outspoken critics of the interim government of President Jocelerme Privert. In February 2016, he threatened "civil war" if elections were not held by that April. In May, with elections still yet to occur, Philippe was alleged to be the ringleader of an armed raid on a police station in the southern city of Les Cayes. One policeman and four assailants were killed.

Elections were eventually held on Nov. 20, 2016, and Philippe won a seat in the Senate, representing the Grand Anse department. Parties allied with PHTK and Philippe will make up the majority of the incoming parliament to be sworn in this week.

Over the summer, a source close to the Haitian government, who requested anonymity, suggested that the U.S. would move against Philippe before he became Senator to "send a message" to the incoming parliament, which includes other figures accused of corruption and drug trafficking. Now that appears to have happened, but not before he helped his allies secure an electoral victory this past November.

Philippe, however, is widely believed to have been involved in murders, atrocities, and other human rights abuses over the past 20 years, while serving a political agenda backed by Haiti's elite and their international allies. He received training by the U.S. military while a cadet in Ecuador in the early 90s before returning to Haiti in 1995. However former president Jean Bertrand Aristide had disbanded the military that same year, due its long history of involvement in human rights abuses and coup d'états.

Philippe, who has, in his own words, "always dreamed of becoming a soldier," instead became police chief in the Delmas neighborhood of Haiti's capital Port-au-Prince. During his tenure, according to Human Rights Watch, "dozens of suspected gang members were summarily executed, mainly by police under the command of Inspector Berthony Bazile, Philippe's deputy."

In 2000, Philippe was accused of planning a coup d'état against president René Preval but fled to the neighboring Dominican Republic before he could be arrested. At first, Dominican authorities told the Haitian government they would help arrest the fugitive police officer and his allies. According to a former Haitian government official, who requested anonymity, Dominican police apprehended Philippe and were set to hand him over to Haitian authorities, but later reversed themselves. Philippe would remain free until his arrest last week.

From his safe-haven in the Dominican Republic, Philippe was accused of leading attacks on Haitian police stations and supporters of President Aristide, who had just been elected for a second time. In an interview with author Peter Hallward, Philippe denied his involvement but added, "don't worry, when the time is right people will learn what really happened." At the time, the Aristide administration was under attack both internally and externally. A "civil society" group calling itself the Group of 184, led by Evans Paul, Andy Apaid, and Reginald Boulos among others (all now political allies or financiers of the PHTK), advocated for Aristide's ouster. Philippe, when asked about the role of the Group of 184 in the various police station assaults, responded: "I know that certain political leaders and representatives of civil society can help you with this, since they know everything about what happened … Since they're cowards, however, they'll just tell you that they know nothing about it."

Meanwhile, the U.S. and other international lenders froze assistance to the newly elected government, squeezing the Aristide administration and contributing to a rapid decline in living standards. Stanley Lucas, now a PHTK advisor but then working for the U.S. International Republican Institute (IRI), was actively supporting the opposition. According to a 2006 *report in the New York Times*, Lucas led training of the opposition in the Dominican Republic in 2003. At the time, Philippe was also at the hotel and met Lucas, though he denies they talked politics. Philippe also said he met with Lucas while in exile in Ecuador in 2000 and 2001 and that they were "good friends."

In 2004, Philippe had joined with other former members of the Haitian military and led a paramilitary assault on the country with the stated aim of toppling the Aristide administration. Before his forces could reach the capital, Aristide was flown out of the country on a U.S. airplane. It was Feb. 29, 2004, Guy Philippe's 36th birthday.

Philippe ran for president in 2006, receiving less than 2% of the vote. The DEA led a high-profile raid in 2007 seeking to arrest the paramilitary leader, but former Haitian government officials have questioned the U.S. commitment to apprehending Philippe, describing the previous efforts involving helicopters and large shows of force as "theater."

Philippe's political ambitions got a shot in the arm with the election of Michel Martelly in 2010. The new president was a natural ally of Philippe, as Martelly made the restoration of the military a key part of the platform of the PHTK, his new political party. When Martelly finally held elections in 2015, restrictions on candidates with criminal indictments or convictions were lifted. After being disqualified by the Provisional Electoral Council in 2009 due to his drug-trafficking indictment, Philippe launched another run for Senator in 2015. The *Miami Herald* dubbed the likely incoming parliament "Legal Bandits," a riff on a popular Martelly song.

Asked last summer if the U.S. had any reaction to Philippe's Senate candidacy, U.S. Special Coordinator for Haiti Kenneth Merten responded, "Haiti's authorities must hold its own citizens accountable for any kind of election-related intimidation, violence, or threat to the stability of the country." He dismissed questions about Philippe likely taking a seat in the Senate as "hypothetical positing." However, with Philippe set to be sworn in on Jan. 9 – which would have accorded him parliamentary immunity from arrest – the U.S., in coordination with the Privert government, apparently decided to act.

An earlier version of this article was published on the Haiti Relief & Reconstruction Watch blog of the Center for Economic and Policy Research's website.

UN PROCÈS TAILLÉ SUR MESURE : LES LEÇONS DE L'EXÉCUTION DE SADDAM HUSSEIN !


L'exécution de Saddam


Saddam Hussein lors de son procès à Bagdad

Par John Laughland

Le cas de l'ancien chef d'Etat irakien illustre une tendance moderne : il y a eu presqu'autant de procès d'anciens chefs d'Etat depuis la fin de la guerre froide que pendant les trois siècles précédents, explique l'historien John Laughland.

Rarement un anniversaire est-il aussi pertinent au regard de l'actualité que celui de l'exécution de Saddam Hussein le 30 décembre 2006. Certes, l'invasion de l'Irak en 2003 est une cause directe du chaos actuel en Irak. De même, la volonté d'en finir avec le nationalisme et le sécularisme arabes, dont Saddam Hussein et Bachar el-Assad, tous les deux baasistes, sont les avatars, est une continuité de la politique américaine qui a fait couler des fleuves de sang.

« Les guerres occidentales contre la Yougoslavie et contre l'Irak ont profondément violé le système de droit international »

Mais le dixième anniversaire de la fin du procès de l'ex-dirigeant irakien nous fournit deux leçons très précises sur le nouveau désordre mondial et notamment sur ses déformations juridiques. La première leçon concerne le droit international, c'est-à-dire le système normatif qui gouverne les rapports entre les Etats, en particulier dans son incarnation depuis la promulgation de la Charte des Nations unies en 1945. Depuis le rattachement de la Crimée à la Fédération de Russie en 2014, les Occidentaux ne cessent de répéter que cet acte a remis en cause l'ordre mondial tel qu'il avait été respecté depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En réalité, ce sont les guerres occidentales contre la Yougoslavie en 1999 et contre l'Irak en 2003 qui ont profondément violé ce système de droit international.

On oublie souvent que la guerre otanienne contre la Yougoslavie, du 25 mars au 4 juin 1999, a été menée sans autorisation du Conseil de sécurité de l'ONU. Cet oubli est dû au fait que la guerre en Irak était beaucoup plus impopulaire que l'attaque contre la Yougoslavie : celle-ci, « humanitaire », avait été soutenue par la totalité de la gauche bien pensante. Les gens savent, donc, que l'invasion de l'Irak a violé le droit international.

Mais peut-être ne saisissent-ils pas l'ampleur de cette illégalité. Lorsque George W. Bush a lancé, la veille de l'attaque, un ultimatum à Saddam Hussein pour quitter le pouvoir, et lorsque Tony Blair a annoncé à la Chambre des Communes le lendemain que le but de la guerre était d'écarter Saddam du pouvoir, ces deux chefs de gouvernement violaient leur propre règles, ayant auparavant affirmé que le but de leur intervention serait seulement de mettre fin au soi-disant programme de construction d'armements de destruction massive. Jusqu'à cette date, ni l'un ni l'autre n'avait jamais évoqué le changement de régime comme un objectif de guerre : un tel but était parfaitement illégal, non seulement selon le droit international en général mais aussi selon leur propre lecture déformée des résolutions antérieures du Conseil de sécurité qui portaient sur ces armements.

« Ce changement de régime en Irak devait aboutir à une restructuration du Moyen-Orient de fond en comble, pour mettre en place partout des régimes pro-américains »

En réalité, le changement de régime avait toujours été le but de l'opération, tout comme en Syrie une décennie plus tard. Une fois l'invasion accomplie, les Américains et les Britanniques, nouvelles puissances d'occupation, ont violé le droit de la guerre concernant les droits et les devoirs d'un occupant. Ces lois, énoncées dans les Conventions de La Haye (1907) et de Genève (1949), interdisent à l'occupant de changer le système pénal ou de renvoyer les fonctionnaires ou les juges dans un territoire occupé.

Or, le nouveau gouverneur de l'Irak, Paul Bremer, a non seulement purgé la totalité du système judiciaire irakien ; c'est qu'il a aussi abrogé la constitution du pays. La dé-baasisation était d'ailleurs conforme au programme de changement de régime qui avait été énoncé dans l'Irak Liberation Act voté par le Congrès américain en 1998. Ce changement de régime en Irak devait aboutir à une restructuration du Moyen-Orient de fond en comble, pour mettre en place partout des régimes pro-américains – tout comme d'ailleurs le « printemps arabe » devait le faire huit ans plus tard.

« Cette explosion de la justice internationale a été applaudie par tous les mondialistes comme un progrès incontestable »

La deuxième leçon à tirer de l'exécution de Saddam Hussein concerne un autre aspect du droit international, qu'on appelle la justice internationale ou le droit humanitaire. Avec la création des deux premiers tribunaux pénaux internationaux, pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, en 1993 et en 1994, qui a été suivie par la création d'un chapelet d'autres tribunaux et notamment par celui de la Cour pénale internationale en 2002, l'inculpation d'anciens chefs d'Etat, phénomène rare dans l'histoire, est devenue une banalité. Le premier chef d'Etat qui a été condamné étant Charles Ier d'Angleterre en 1649, il y a eu presqu'autant de procès d'anciens chefs d'Etat depuis la fin de la guerre froide en 1989 que pendant les trois siècles précédents.

Cette explosion de la justice internationale a été applaudie par tous les mondialistes comme un progrès incontestable. Le procès de Saddam Hussein a été accueilli par toutes les grandes organisations des droits de l'homme comme faisant partie de la mise en place d'un système garantissant la responsabilité politique des anciens dictateurs. Celles-ci ont certes déploré l'exécution de Saddam, car elles sont hostiles à la peine de mort ; mais elles ne s'étaient jamais préoccupées de la profonde illégalité qui a marqué son procès dès le début.

Tout d'abord, le Tribunal a été créé illégalement, par un décret du gouverneur Bremer qui en a aussi décrété le Statut. Or, un principe fondamental de l'état de droit est que tout tribunal pénal doit être créé par une loi, et non pas par un simple acte exécutif. Le Statut était taillé sur mesure pour juger le régime de Saddam : le tribunal exerçait une juridiction très limitée dans le temps, à la période entre le 17 juillet 1968 et le 1er mai 2003, la période du pouvoir baasiste en Irak.

Or, les règles fondamentales de la justice exigent qu'un acte ne peut être considéré criminel que s'il est condamné par une loi universelle votée préalablement. La création du Tribunal spécial irakien violait le principe fondamental énoncé par le grand constitutionnaliste britannique, A. V. Dicey, selon lequel un accusé peut être jugé seulement par un tribunal normal, et non par un tribunal spécial. La promulgation du statut de ce tribunal était en réalité un « bill of attainder », un décret spécial dirigé contre un individu ou un groupe d'individus, ce qui est formellement interdit par l'Article 1, section 9 de la constitution des Etats-Unis.

« A plusieurs reprises pendant l'histoire irakienne, un nouveau régime avait jugé son prédécesseur »

Clairement sous contrôle américain – en 2006, le président égyptien, Hosni Mubarak, écrira non pas au président irakien, mais à George W. Bush quand il demandera la suspension de l'exécution de Saddam –le Tribunal avait fouillé dans les tiroirs de l'Irak pré-baasiste pour en sortir une loi qui interdisait toute guerre contre un autre pays arabe. Cette pirouette permettait au Tribunal de poursuivre Saddam pour l'invasion du Koweït en 1990, mais de passer sous silence la guerre contre l'Iran de 1980 à 1988. On préférait couvrir cette guerre, qui avait fait presqu'un million de morts et des centaines de milliards de pertes économiques, d'un voile pudique parce que Saddam Hussein avait été, pendant toute cette période ... l'allié des Etats-Unis.

L'envoyé spécial de Ronald Reagan au Moyen-Orient, Donald Rumsfeld, qui sera ministre de la Défense sous George W. Bush pendant la guerre en Irak, s'était rendu à Bagdad à deux reprises pendant la guerre Iran-Irak pour rencontrer Saddam Hussein que les Américains approvisionnaient – selon un rapport du Sénat publié en 1994 – en armes chimiques et biologiques que Saddam utilisera contre les Kurdes en 1988. L'ex-dirigeant irakien pouvait être condamné pour cela, mais pas son fournisseur américain.

Pour les partisans de la justice internationale, la condamnation d'un dictateur déchu était une bonne nouvelle. Les Irakiens trouvaient cela moins nouveau. A plusieurs reprises pendant leur histoire, un nouveau régime avait jugé son prédécesseur, par exemple après la chute de la monarchie en 1958 et ensuite après le premier coup baasiste en 1963.

« Les droits-de-l'hommistes occidentaux ont approuvé le procès de Saddam. Comme les anciens marxistes, ils ont expliqué que les dysfonctionnements du système exigeaient son renforcement »

Saddam lui-même avait organisé un grand procès spectacle des ennemis de la révolution en 1969, à l'instar de Staline. L'un des juges du premier « tribunal spécial » irakien avait déclaré son instance « une lumière pour le monde entier » en 1960. Ironie de l'histoire, deux semaines après que Saddam a été pendu, son co-accusé, un ancien président de son Tribunal révolutionnaire, a lui aussi été exécuté ; tous les deux ayant été condamnés par une loi que le tribunal révolutionnaire avait utilisée à partir de 1958 !

Au moins avant les dérapages évidents comme l'assassinat des avocats de la défense, et à part l'exécution qu'ils ont déplorée, les droits-de-l'hommistes occidentaux ont approuvé le procès de Saddam. Comme les anciens marxistes, ils ont expliqué que les dysfonctionnements du système exigeaient son renforcement. Ils n'ont pas vu que le ver était dans le fruit et que, comme tous les autres procès de chefs d'Etat selon les règles du nouveau désordre mondial, celui de Saddam était faussé et hautement politique. Vont-ils profiter de ce dixième anniversaire pour faire leur mea culpa ? J'en doute.

John Laughland, 30 décembre 2016
Comité Valmy 6 janvier 2017

John Laughland est directeur des Etudes à l'Institut de la Démocratie et de la Coopération (Paris), philosophe et historien. De nationalité britannique, il est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques et géopolitiques traduits en sept langues.

Discours de clôture du 20ème congrès du Parti communiste portugais, le 4 décembre 2016



Discours prononcé à Alamada par Jeronimo de Sousa, secrétaire général du PCP, le 4 décembre 2016

Camarades et amis, chers invités,

Au moment de clôturer les travaux de notre 20ème congrès, nous pouvons dire que nous avons rempli avec succès les objectifs que nous nous étions fixés.

Premièrement, par le degré d'implication et de participation des délégués. Ils ont honoré par leur présence et leur participation permanentes le mandat qui leur a été donné. Personne ne les a contraints. C'est un acte libre et responsable d'hommes et de femmes libres qui aspirent à une vie meilleure pour les travailleurs et le peuple portugais, d'hommes et de femmes qui font la différence, dans les formes d'engagement politique, en étant membres de notre parti.

Même au moment de leurs congrès, les partis ne sont pas tous pareils.

Nous saluons aussi les camarades et les invités, toujours présents, qui ont manifesté leur adhésion aux interventions. Des délégués venant de Bragance ou de l'île de Flores (Açores) ont parlé de la vie, des problèmes de leur région, de leur secteur d'activité, de la réalité des entreprises et des lieux de travail.

Nous avons entendu des ouvriers, d'autres travailleurs ; nous avons entendu des paysans, de petits entrepreneurs, des intellectuels, des jeunes, des femmes, des retraités, des personnes handicapées, des spécialistes, des hommes et des femmes de science, qui sont venus parler de politique économique, de santé, d'éducation, de sécurité sociale, d'accès à l'eau, de la valeur du travail, de la culture et de la production nationale.

Ils ont parlé de leur pays et de la souveraineté nationale.

Nous avons exprimé, naturellement et spontanément, nos sentiments internationalistes, notre profonde et sincère solidarité avec les partis, les peuples et les pays victimes des attaques et des menaces de l'impérialisme, Cuba, la Syrie, la Palestine et l'Ukraine pour ne citer que ceux-là.

Nous avons parlé de la lutte et de son développement comme élément stratégique pour mettre un terme aux blocus, aux pressions et pour commencer à construire une politique alternative patriotique et de gauche.

Nous avons parlé de la vie de notre parti, du renforcement politique, social et électoral du PCP comme condition irremplaçable et indispensable à la construction des politiques alternatives pour lesquelles nous combattons, du renforcement de l'organisation du Parti, en particulier en menant une grande campagne d'adhésion.

Nous avons parlé et débattu de la nouvelle phase de la vie politique nationale et le Congrès a apprécié le rôle du Parti, de ses propositions et initiatives.

Et, chers camarades, permettez-moi de reprendre les dernières phrases du discours de clôture du 19ème congrès. Nous affirmions alors : « Dans une situation où ça cogne si dur, où les travailleurs, le peuple portugais et le pays subissent la tempête destructrice et dévastatrice de la politique du gouvernement PSD/CDC-PP, nous affirmons : Rien n'est perdu à jamais ».

« Quand les travailleurs et la population ont intensifié et étendu la lutte, le gouvernement a été ébranlé ; si cette lutte se développe, le gouvernement sera battu. » Et c'est ce qui s'est passé !

Et pas seulement le gouvernement PSD/CDS-PP mais aussi l'idéologie du fatalisme, du conformisme et de la peur. Une fenêtre d'espoir s'est ouverte, des droits et certains revenus ont été rétablis, conquis.

Camarades et amis, chers invités,

A ce congrès, nous avons discuté de la phase nouvelle de notre vie politique nationale et de la détermination du PCP, avec les travailleurs et le peuple, de tout faire pour continuer à défendre, rétablir et reconquérir des droits.

Ce 20ème congrès a affirmé la nécessité et l'urgence de trouver une réponse à la grande question qui monte : celle de l'alternative capable d'ouvrir la voie pour résoudre les problèmes du pays.

Ce congrès a vu l'affirmation d'un parti, le Parti communiste portugais, qui assume le projet politique nécessaire au pays d'une politique patriotique, de gauche, et qui combat et combattra pour lui ; d'un parti, le Parti communiste portugais, qui s'adresse à tous les démocrates et les patriotes désireux de converger avec nous pour réaliser cette politique indispensable en vue de surmonter les problèmes du pays ; d'un parti, le Parti communiste portugais qui fait appel aux travailleurs et au peuple pour qu'ils prennent en main la défense de leurs intérêts et de leurs droits, qu'ils concrétisent la politique patriotique et de gauche en vue d'un Portugal développé et souverain.

Oui, à ce 20ème congrès, devant vous et devant le pays, le PCP s'affirme comme la force qui porte la politique nécessaire à l'avenir du Portugal, comme la force qui assume l'engagement pris envers les travailleurs et le peuple, tous les démocrates et les patriotes, pour qu'il soit enfin possible de mettre fin à l'exploitation, à l'appauvrissement, au déclin et à la mise sous dépendance, pour que soit assuré un avenir au Portugal.

Cette lutte et cette convergence ne tournent pas dans le vide. Il s'agit d'une lutte et d'une convergence pour une politique concrète offrant des

suite à la page(16)

Hasta Siempre Comandante !

Près d'un mois après la mort du leader historique de la Révolution cubaine Fidel Castro, j'aimerais revenir sur des éléments que les médias ont souvent-volontairement- omis de signaler. Bien évidemment, de nombreux articles ont déjà été rédigés à ce sujet, aussi je ne m'attarderai pas sur la biographie de Fidel Castro, ou de son combat dans la Sierra Maestra aux côtés des révolutionnaires illustres que furent Camilo Cienfuegos, Hugo Almeida, Ernesto Guevara, ou bien Raül Castro, son frère et actuel président de la République de Cuba.

En fait il est plus important de rappeler les horreurs, les menaces, les pressions qu'à subis Cuba depuis le triomphe de la Révolution et la proclamation de son caractère socialiste par Fidel Castro. Quand la première puissance du monde tenta d'assassiner plus de 600 fois un dirigeant d'un pays, quand elle tenta d'appauvrir Cuba par le biais d'un embargo inhumain et condamné à de multiples reprises par l'ONU, quand elle tenta d'envahir une île souveraine, quand elle tenta d'infecter la population en propageant des virus sur des porcs, quand elle fut responsable d'attentats sur le sol cubain contre des hôtels ou des bateaux, comment peut-on critiquer Cuba en oubliant tout ce contexte ?

Surtout, il faut voir ce que représentent Fidel et sa solidarité, son internationalisme pour les peuples asiatiques, africains, arabes, et latino-américains. Fidel ne fut pas seulement le héros de l'indépendance cubaine. Il est celui qui redonna au peuple cubain sa souveraineté et sa dignité, mais fut, pour les peuples du Tiers-monde, un camarade de lutte, un héros de la liberté des peuples. Et il est extrêmement dur pour nous, occidentaux, de mesurer ce que représentent l'image de Cuba, et singulièrement celle de Fidel pour les autres Nations.

Qui envoya des médecins et des médicaments pour soigner et soulager les combattants algériens, sahraouis, arabes, ou asiatiques ? Qui envoya des armes et des hommes pour aider à la lutte de libération des peuples africains, notamment la Namibie, le Mozambique ou l'Angola ? Qui lutta contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud, en apportant son soutien à l'ANC de Mandela, pendant que les prétendues « démocraties occidentales » soutenaient le régime raciste en qualifiant Nelson Mandela de terroriste ?



Fidel Castro Ruz

L'aide cubaine en faveur des peuples arabes

Si l'Afrique a grandement profité de la solidarité cubaine, le Moyen-Orient, et les peuples arabes ont également été assistés dans leur lutte par Cuba. Ce n'est pas un hasard si l'Algérie a décrété un deuil national de 8 jours après l'annonce de la mort d'El Comandante. Les liens unissant l'Algérie révolutionnaire et Cuba sont parmi les plus sincères qui puissent exister. Dès le début de la Révolution algérienne, Cuba a apporté son aide aux combattants du FNL, les a accueillis, soignés, entraînés.

Même tristesse, et même désarroi du côté du peuple palestinien, qui a perdu un grand ami de leur cause. Les différents partis et mouvements palestiniens y sont allés de leur hommage, le plus vibrant étant sans doute celui du Front populaire de Libération de la Palestine qui a déploré la perte d'un camarade. Depuis 1973, et la guerre du Kippour, Cuba a, en effet, coupé les relations diplomatiques avec Israël, et, en 2014, suite à l'agression israélienne et le massacre de la population de Gaza, Fidel avait qualifié cet acte « d'Holocauste ».

Au Yémen par exemple, où Cuba avait soutenu les républicains contre les partisans du roi, soutenu par l'Arabie Saoudite, en Egypte, en Syrie, en Libye où Cuba avait été un ami des leaders de l'époque que furent Nasser ou Kadhafi par exemple, en fait dans chaque pays en quête d'indépendance et de souveraineté, Cuba était présent.

L'aide médicale

Il n'y a pas qu'en armant des mouvements que Cuba a agi pour la liberté des peuples. La médecine cubaine est réputée dans le monde entier, et les Cubains peuvent être fiers d'avoir développé, sous la Révolution, une médecine gratuite accessible à tous, et performante au point d'en faire pâlir les grandes puissances mondiales.

Cuba envoie ainsi ses médecins, sur la base du volontariat, partout où le besoin l'exige. Que ce soit après le tsunami en Indonésie, après un séisme au Pakistan, une tempête à Haïti, ou contre Ebola en Afrique occidentale. Cuba est le pays qui possède le plus de médecins par habitants. A tel point que la mortalité infantile y est plus faible qu'aux Etats-Unis, et que des millions de personnes à travers le monde ont pu être soignées gratuitement grâce aux médecins cubains.

D'ailleurs, en Amérique latine, ces derniers sont souvent envoyés dans les zones les plus reculés des autres pays, là où les autres médecins refusent d'aller soigner les patients qui pourtant méritent les mêmes soins que n'importe quel autre humain.

Un grand homme qui restera dans l'Histoire

Fidel Castro était bien le dernier géant du XXème siècle, une page de l'Histoire se tourne désormais, à la fois pour le peuple cubain, mais aussi pour le reste du monde. L'hommage qu'ont rendu les pays au leader de la Révolution cubaine témoigne à lui seul de la grandeur de cet homme qui a su mener une politique indépendante et souveraine à proximité de la plus grande puissance impérialiste du monde. Le fait que les pays occidentaux aient boycotté ses funérailles témoigne, quant à lui, du peu de respect qu'ils ont envers le peuple cubain. Pour rappel, seul Alexis Tsipras et Ségolène Royal ont représenté l'Union européenne, alors que dans le même temps, les chefs d'Etats occidentaux, François Hollande en tête, s'étaient empressés d'assister aux obsèques du roi d'Arabie Saoudite.

Quelle hypocrisie, condamner Cuba et, dans le même temps, glorifier et recevoir en grandes pompes des dirigeants d'un pays où les femmes n'ont même pas le droit de conduire. Un pays qui continue à couper des têtes, ou à mettre des coups de fouets pour des motifs tout aussi rétrogrades.

Qu'importe, la Révolution cubaine, en dépit des pressions et des menaces, continuera sur le chemin de la paix, de la justice sociale et du socialisme car telle est la volonté du peuple cubain qui s'est exprimé librement à ce sujet en confirmant la politique du gouvernement révolutionnaire et en résistant aux déstabilisations américaines. Tout comme son compagnon d'armes, Che Guevara, Fidel Castro ne sera pas de ceux qui meurent, car il restera vivant dans le cœur de chaque révolutionnaire.

LGS 30 décembre 2016

Celia Sánchez, révolutionnaire cubaine exceptionnelle 9 mai 1920- 11 janvier 1985

Par Frantz Latour

Journalistes, historiens, écrivains, analystes, critiques ont énormément écrit au sujet de la Révolution cubaine, de Fidel Castro à qui immanquablement s'ajoute, en lumineuses lettres de feu, le nom de Che Guevara. Sauf exception (le livre du journaliste américain Rich Hancy") les ouvrages ne mentionnent qu'en passant le nom de Celia Sanchez. Pourtant, cette femme exceptionnelle est devenue «l'alter ego» de Fidel, la plus intime, indispensable collaboratrice et assistante du Comandante depuis leur rencontre, le 16 février 1957, dans la Sierra Maestra. Décédé en 1985, elle est restée profondément ancrée dans la mémoire et le c?ur du peuple cubain. A Celia, l'hommage qui suit. [F.L]



Première photo de Fidel et Célia faite dans la province d'Oriente en février 1957



Celia Sanchez et Che Guevara

Née le 9 mai 1920 à Media Luna, municipalité de la province de Granma, ex-Manzanillo, Celia Sánchez Manduley est l'une des cinq filles du Dr. Manuel Sánchez Silveira (1), qui lors du centenaire de Martí, en Mai 1953, a gravi les pentes de la Sierra, avec Celia, pour aller déposer au Pico Turquino, le plus haut sommet de Cuba, un buste de Martí. Dès son adolescence, Celia est déjà proche d'un cercle d'activistes allant de politiciens progressistes à des paysans politisés de la région. Mince, attrayante, «extrêmement intelligente et efficace», passionnément humaine, elle va, éventuellement se dévouer corps et âme aux idéaux du «Mouvement du 26 Juillet» de Fidel Castro. Après la sortie de Fidel de prison, suite à l'échec de l'attaque dirigée contre la caserne de Moncada, et pendant l'exil de Castro au Mexique, Celia Sánchez s'est déjà fait de solides contacts avec le «Mouvement». C'est elle qui trouve les cartes de navigation de la région côtière du sud-ouest de la province d'Oriente pour Pedro Miret (2) à la recherche du lieu idéal pour un débarquement de Castro.

Le 2 décembre 1956, Celia dirige et coordonne l'équipe devant accueillir les rebelles et les transporter jusque dans la Sierra. A la Plage *Las Coloradas,* elle attendra vainement, pendant 48 heures, le débarquement du contingent castriste à bord du yatch *Granma*. Quand les guérilleros atteignent enfin leur point de débarquement, l'aviation de Batista les surprend à Alegría del Pío. Il s'ensuit une hécatombe. Des 80 guérilleros, il n'en restera que 12. Plus tard, Fidel Castro retrouvera les siens dispersés, grâce au réseau de paysans, militants, déjà mis en place par Celia dans la Sierra.

Dans la province de Manzanillo, elle organise le premier réseau urbain de soutien à la guérilla à ses débuts extrêmement difficiles, d'autant que le réseau de Frank País (3) dans la province d'Oriente avait été anéanti par les forces de Batista lors d'un soulèvement avorté le 30 novembre. Elle fait parvenir à Fidel approvisionnements, munitions, armes, nourriture et des volontaires. A la barbe de la garnison militaire de la province, du Service de Renseignements Militaires (SIM) et de la police de Batista, elle transforme Manzanillo en un véritable centre de logistique des rebelles.

C'est Celia qui à Noël, envoie une jeep dans la Sierra chercher Faustino Pérez, un des chefs de colonnes de guérilleros, le premier qui va annoncer au monde que Fidel est vivant alors que la propagande gouvernementale le donne pour mort après Alegría del Pío. Le 16 février, en compagnie de Frank País, après avoir marché de nuit, Celia rencontre Fidel, pour la première fois, face à face. Il était cinq heures du matin. C'était le début d'une indéfectible association qui allait durer vingt-trois ans jusqu'à la mort de cette pasionaria de la Révolution cubaine. Fidel en profite pour faire officiellement de Manzanillo le carrefour de liaison entre la ville et la Sierra, sous la direction de Celia.

Faisant suite à la fameuse interview de Castro à Herbert Matthews du *New York Times* au mois de février 1957, Celia Sanchez aidée de Haydée Santamaría, au mois d'avril 1957, fait grimper dans la Sierra deux journalistes de la chaîne de télévision américaine CBC, Robert Taylor et Wendell Hoffman. A ce moment-là, Cuba est déjà le «*Primer teritorio libre de América*». **Il vient à Celia l'idée d'un scoop médiatique porteur d'une haute charge symbolique politique et historique: une interview de Fidel au haut du Pico Turquino face à cette statue de Martí installée par son père en mai 1953.**

Selon le colonel Arturo Aguilera, premier chauffeur et aide de camp de Fidel: «*les déplacements étaient nocturnes pour éviter toute reconnaissance par l'aviation de Batista. Celia ou Fidel portaient un fanal s'il s'évérait nécessaire de s'éclairer*». **Aguilera note que «***Celia ne se séparait jamais de lui* [Castro]. *Elle était toujours avec lui***», sauf lorsque Fidel la chargeait d'aller régler un problème bien spécifique de l'Armée Rebelle. Selon d'autres guerilleros, elle avait les poches de ses jupes et de ses blouses toujours bourrées de papier, de documents, car Fidel dictait des notes et recevait des dépêches n'importe où, n'importe quand. En ce sens, elle était un «bureau ambulant» pour Fidel.**

Le 28 mai 1957, à Uvero, Castro livre, sur une période de presque trois heures, sa première et victorieuse bataille contre les soldats de Batista, le plus sanglant des affrontements depuis la débâcle de Alegría del Pío. Castro y perd six de ses hommes, l'armée de Batista laisse sur le terrain quatorze cadavres. Les blessés sont au nombre de neuf et dix-neuf, respectivement. L'Armée Rebelle récupère mitrailleuses, fusils et munitions. Celia fait partie de cette «bataille d'Uvero», la première femme à se battre aux côtés des guerilleros, à la tête d'un escadron..

Celia Sánchez retourne à Manzanillo où elle va rester pendant quatre mois pour coordonner le flot d'armes, de munitions et de volontaires vers la Sierra. Le 30 juillet, la police de Batista exécute Frank País. Dès le lendemain, Castro mande un émissaire auprès de Celia pour lui dire:« *pour le moment, tu devras assumer une bonne partie des tâches de Frank dont tu es mieux informée que personne*». Une lourde responsabilité qu'elle assume avec talent, énergie et succès.

Entre temps, la situation évolue tant sur le plan politique que militaire. La troisième semaine du mois d'août, Fidel ordonne à Camilo Cienfuegos à la tête de la «Colonne Antonio Maceo» (4) de faire marche vers la province de Pinar del Río, avec 82 guerilleros. Le Che est chargé de prendre la province centrale de Las Villas, avec ses 148 hommes à la tête de la «Colonne Ciro Redondo» (5). A la mi-septembre, Fidel à la tête de la «Colonne José Martí» et Raúl Castro avec ses forces se préparent à encercler la province d'Oriente.Toutes les correspondances, proclamations, dépêches du front, communiqués, ultimatums, rencontres avec les éventuels collaborateurs de Fidel lors de la victoire sont coordonnés par Celia.

Le 19 décembre, après une série de victorieux affrontements avec l'armée de Batista, Castro établit son poste de commandement à Jiguaní municipalité et ville de la province de Granma située à 25 km (16 mi) de Bayamo la capitale provinciale. C'est là qu'il va recevoir en présence de Celia, de Vilma Espín (6) et de Juan Almeida (7), Manuel Urrutía, un juge que Castro a désigné comme devant succéder à Batista. Le 28 décembre, Fidel déplace son quartier-général vers une sucrerie dans la banlieue de Palma Soriano. Là, en présence encore de Celia, de Vilma Espín, et du major José Quevedo (8), Fidel rencontre

suite à la page(16)

Colonisation : la coupure historique de la résolution 2334

Par Richard Labévière *

Mieux vaut tard que jamais… En s'abstenant le 23 décembre dernier, donc en renonçant à faire usage de leur droit de véto de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, les Etats-Unis ont permis l'adoption de la résolution 2334 qui condamne clairement la colonisation israélienne des territoires occupés palestiniens.

Plus de 35 ans après la résolution 465 de mars 1980, qui dénonçait – déjà – l'extension des colonies israéliennes, jugées illégales, la résolution qui vient d'être adoptée affirme que l'établissement de colonies israéliennes dans les territoires occupés « constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la mise en ?uvre de la solution à deux États et à l'instauration d'une paix totale, juste et durable ». La résolution 2334 demande en conséquence à Tel-Aviv de « cesser immédiatement et complètement toute activité de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est et de respecter toutes ses obligations légales dans ce domaine ».

La résolution appelle « tous les États à faire la distinction, dans leurs relations, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 ». Après avoir appelé à l'adoption de mesures immédiates pour « empêcher tous les actes de violence contre les civils, y compris les actes de terrorisme et les actes de provocation et destruction », le texte juge urgentes « l'intensification et l'accélération des efforts diplomatiques internationaux et régionaux » sur la base notamment « des Résolutions pertinentes des Nations unies, des termes de référence de la conférence de Madrid et de la feuille de route du Quartet [1] ».

Palestinian Loss of Land 1947 to Present

Colonisation de la Palestine

En conclusion, le document souligne les efforts en cours « pour faire progresser l'Initiative de paix arabe, l'initiative de la France en vue de réunir une conférence de paix internationale, les récents efforts du Quartet ainsi que ceux de l'Égypte et de la Fédération de Russie ». L'histoire des blocages récurrents du Conseil de sécurité n'est plus à faire, mais cette dernière résolution nous rappelle d'abord qu'indépendamment de toutes ses inerties et ses imperfections, l'ONU demeure indispensable et, pour reprendre les mots du regretté Stéphane Hessel, « un monde sans ONU serait bien pire qu'il n'est en réalité… » L'organisation internationale, qui n'est pas un gouvernement mondial, conserve plusieurs supériorités indispensables : son universalité et sa mémoire. Celle-ci nous rappelle, en l'occurrence et textes à l'appui, que la colonisation israélienne est une vieille histoire et qu'Israël a continuellement violé le droit international dès les lendemains de sa création en 1948, notamment quant au statut de Jérusalem et à la colonisation de la partie Est de la ville sainte.

Par-delà les frontières de 1967, la politique de colonisation s'est poursuivie sans relâche, le nombre de colons étant dorénavant estimé à environ 430 000 en Cisjordanie et à Jérusalem-Est occupée. Un projet de loi actuellement à l'étude à la Knesset prévoit de régulariser une cinquantaine « d'avant-postes », des colonies sauvages qu'Israël entérine mais qui demeurent illégales au regard des Nations unies et des milliers de logements construits dans les colonies en Cisjordanie. Devant le Conseil de sécurité le 16 décembre dernier, Ban Ki-moon, le secrétaire général sortant de l'ONU avait demandé à Israël de renoncer à ce projet.

La résolution 2334 est la 226e résolution adoptée par le Conseil de sécurité portant sur le conflit israélo-palestinien depuis la création de l'ONU en 1945. C'est encore sans compter les centaines de résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies à la majorité des États membres, ainsi que par la Commission des droits de l'homme de l'ONU (aujourd'hui devenue « Conseil des droits de l'homme ») installée à Genève.

Plus récemment en 2011, Washington avait empêché l'adoption d'une résolution similaire au Conseil de sécurité, arguant qu'un tel texte pouvait donner prétexte aux Israéliens comme aux Palestiniens de ne pas s'engager dans des négociations sérieuses… Bien qu'ayant commencé son premier mandat en conseillant à Tel-Aviv de geler les colonisations pour permettre la relance de négociations de paix avec les Palestiniens, Barack Obama s'était vite ravisé face à la violence de la réaction des lobbies pro-israéliens hyperpuissants aux Etats-Unis. Ainsi, pendant huit ans, le président Obama s'est contenté de timides réprimandes, tout en continuant de soutenir inconditionnellement Tel-Aviv à l'ONU, ainsi qu'en mettant à disposition des forces armées israéliennes les matériels militaires les plus sophistiqués, l'aide civilo-militaire annuelle de Washington dépassant les quatre milliards de dollars.

Certes, Barack Obama a moyennement apprécié que le premier ministre israélien Benyamin Netanyahou se rende à Washington en mars 2015 pour appeler le Congrès à torpiller ses efforts en vue de l'accord sur le nucléaire iranien. Il n'a jamais vraiment non plus affiché une grande chaleur à l'encontre du dirigeant israélien, montrant même quelque agacement face à ses rigidités idéologiques, ses marques réitérées d'ingratitudes, ses prétentions politiques unilatérales, sinon une arrogance ayant fini par indisposer toute l'équipe de la Maison blanche.

Dans un discours de soixante-dix minutes, prononcé à Washington le 28 décembre dernier – et spécialement consacré au conflit israélo-palestinien -, le secrétaire d'Etat John Kerry a

suite à la page(15)

Suite de la page (4)



Guy Philippe en train de donner une interview devant le bureau du CEP.

a été utilisé à une certaine époque comme un outil entre les mains des forces réactionnaires. Il est encore utilisé pour la cause de l'oncle Sam. Ce qui vient de se passer à Petionville, n'est autre qu'une nouvelle illustration de l'utilisation par les forces impériales de cet outil qu'est Guy Philippe ; d'autant qu'il n'est pas le seul à être dans une telle situation. Au moment opportun, elles pourront se servir de cet arsenal humain de rastaquouères et mercenaires, ramassis de bandits, de kidnappeurs et de trafiquants bien connus au Sénat tels que les Joseph Lambert et Youri Latortue, sans oublier les nouveaux «élus» opérant dans l'ombre pour les patrons de la drogue.

Le gouvernement n'a soufflé mot. La classe politique haïtienne a timidement réagi à l'arrestation du Sénateur «élu», sauf deux anciens candidats à la présidence : Moise Jean-Charles du parti Pitit Desalin qui a dénoncé le fait que les américains peuvent entrer sur le sol national pour humilier un citoyen haïtien et Jean Henry Céant de Renmen Ayiti qui pour sa part « *s'est dit révolté par cette arrestation et a même pointé du doigt le Président de facto Jocelerme Privert comme l'un des principaux artisans de cette arrestation* ». Pierre Espérance du Réseau national de défense des droits humains (Rnddh) s'est dit heureux de voir que des gens comme Guy Philippe, qui essaient d'accéder au parlement pour jouir de l'immunité qui s'y rattache, n'auront pas la chance de le faire.

Par ailleurs, les partisans et sympathisants du sénateur élu de la Grand'Anse, Guy PHILIPPE, ne chôment pas depuis l'arrestation de leur poulain et ne cessent de manifester. Ce mardi, plusieurs centaines d'entre eux ont parcouru le centre-ville de Jérémie, manifestant bruyamment pour exiger sa libération.

Guy Philippe a eu sa première comparution devant le juge Barry Garber du tribunal fédéral de Miami le vendredi 6 janvier. Sa prochaine audience de mise en accusation est prévue pour le vendredi 13 janvier 2017.

Suite de la page (3)

Privert, pour avoir formé une Commission de vérification électorale, a immédiatement manifesté son soutien au nouveau Président et bien entendu reconnu sans condition l'élection du successeur élu de l'ex-Président Michel Martelly. De la France aux Etats-Unis d'Amérique en passant par le Canada et l'Espagne jusqu'au « Core Group » mené par la cheftaine Sandra Honoré patronne de la MINUSTAH en Haïti et Représentante Spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU), tous se disaient prêts à travailler avec l'Administration de Moïse durant les cinq années de sa présidence et saluaient sa victoire.

Pendant que les félicitations arrivent, le processus de normalisation constitutionnelle est lancé par le pouvoir de transition.

Le jeudi 5 janvier 2017, au moment où les nouveaux sénateurs et députés élus en même temps que Jovenel Moïse étaient en train de se faire inscrire au Parlement avec leur Certificat d'élu délivré par le Conseil Electoral Provisoire (CEP) avec leur exemplaire du Journal officiel, Le Moniteur, sous les bras, le Président élu était au Bureau de la Transition à Pétion-Ville. Il devait recevoir le numéro spécial de Le Moniteur, le journal officiel de la République, relatif aux résultats définitifs des élections du 20 novembre 2016. Une petite cérémonie avait été organisée au Bureau de Transition où une équipe du Palais national et celle du Président élu travaillent et préparent ensemble la transition ou la passation des pouvoirs le 7 février prochain. C'est le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Délienne qui a présidé cette cérémonie au nom du gouvernement et de la présidence de la République et était chargé de remettre le document officiel à Jovenel Moïse l'habilitant à jouir de toutes les prérogatives dues à son nouveau statut de chef d'Etat.

Signalons que très tôt le matin du 3 janvier 2017, il y avait quelques coups de feu qui se faisaient entendre dans certains quartiers de la région métropolitaine de Port-au-Prince. On avait aussi observé quelques pneus enflammés du côté du bas de Lalue à Port-au-Prince, vers le Bicentenaire à La Saline, dans les communes de Cité Soleil, Carrefour et même vers Pétion-Ville. Il y a eu une tentative d'organiser une manifestation en prévision de la publication des résultats. Mais la police a tué dans l'œuf cette manifestation devant les ruines de l'église Saint-Jean Bosco au Portail Saint Joseph dans la capitale haïtienne. En revanche, les habitants de Port-au-Prince et ses banlieues avaient préféré rester chez eux par prudence, vu le contexte. Il faut dire que la police était assez visible dans les points stratégiques de la capitale : Boulevard Toussaint Louverture, Place du Champ de mars, aux alentours du Palais national ou encore sur l'autoroute de Delmas, etc. Même les transports publics se faisaient rares en ce mardi 3 janvier 2017 dans la région métropolitaine.

Enfin, la journée du mercredi 4 janvier 2017 est passée dans l'indifférence générale. En gros, les gens vaquaient sans aucun problème à leur occupation. C'est le signe que le pays avance doucement vers la fin du processus électoral de 2014-2016. Même quand l'arrestation par surprise de Guy Philippe sénateur élu de la Grand'Anse, le jeudi 5 janvier par la Brigade anti-drogue BLTS haïtienne et de la DEA, l'Agence anti-drogue américaine peut toujours replacer le pays dans l'œil du cyclone.

C.C

Suite de la page (14)

assené le coup de grâce et apporté une compréhension encore plus claire de cet ultime sursaut de lucidité de l'administration Obama : « nous ne pouvons pas – en toute bonne conscience – ne rien faire et ne rien dire alors que nous voyons l'espoir de paix s'évanouir ». De bonnes sources, prochetmoyen-orient.ch peut confirmer que Barack Obama a inspiré son secrétaire d'Etat pour ce discours réquisitoire destiné à prendre date face à la conscience universelle, le gouvernement américain sortant ne voulant pas demeurer dans l'Histoire comme ayant cautionné un système d'Apartheid source de violences, d'épurations ethniques et de nouvelles menaces terroristes.

Dans tous les cas de figures, la résolution 2334, comme le discours de John Kerry, prennent valeur de « coupure historique », au sens profondément althussérien du terme, en ce sens que désormais plus rien ne sera jamais comme avant… du moins sur le plan des perceptions, de l'analyse et des efforts diplomatiques engagés depuis plus de soixante ans pour régler la question palestinienne. Cette coupure historique, sinon épistémologique met d'abord crument en lumière une réalité connue mais rarement prise en compte dans ses justes mesures : le poids et l'influence des lobbies pro-israéliens aux Etats-Unis ont transformé, dès le départ, cette crise internationale majeure en une question de politique intérieure américaine.

Cette anomalie sauvage a imposé les Etats-Unis comme médiateur « naturel » et principal d'une question palestinienne au c?ur de laquelle Washington n'a cessé d'être juge et partie prenante. Des médiations brésilienne, norvégienne, suisse ou papou auraient été essentiellement plus impartiales, sinon plus efficaces que les agitations récurrentes des administrations américaines successives cherchant inlassablement à avantager leur allié historique !

Le deuxième effet de cette coupure épistémologique remet un peu de raison dans l'histoire en ce qu'elle remet sur la table de la communauté internationale ce que tout le monde sait depuis des décennies : l'illégalité, l'injustice, la violence de la continuation des colonies israéliennes dans les territoires occupés palestiniens. Le vote de la résolution 2334 a été entériné par des Etats qu'on n'attendait pas : Venezuela, Malaisie, Nouvelle-Zélande et Sénégal, affirmant enfin eux-aussi que la force ne peut supplanter infiniment le droit international. Même le très pro-américain président de l'Ukraine a condamné la colonisation israélienne, voyant ainsi annuler par le gouvernement Netanyahou la visite qu'il devait prochainement effectuer à Tel-Aviv.

Enfin, la coupure historique de la résolution 2334 signe la déconfiture de l'idéologie néo-conservatrice américaine et de ses seigneurs européens, notamment français (Basbous, Encel, Tertrais, Levallois, etc.). Selon les morbides prédictions de l'historien Bernard Lewis, celle-ci prétendait vouloir gommer, sinon nier la centralité du conflit israélo-palestinien dans l'arc de crises proche et moyen-orientales, en recommandant de ne plus parler ni de la Palestine, ni du monde arabe, ni des Arabes, mais de simples tribus auxquelles il fallait impérativement imposer la démocratie (version occidentale) par les armes !

C'est au nom de cette abomination que furent déclenchées la deuxième guerre d'Irak du printemps 2003 et la guerre de Libye du printemps 2011 avec les résultats que l'on connaît. La « démocratie » en Irak devait produire un effet dominos de contagion dans toute la région et, ainsi, « digérer » une question palestinienne devenue périphérique et simple enjeu de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Infatigable porteuse de ce machin baptisé « Grand-Moyen-Orient », la secrétaire d'Etat Condoleeza Rice allait même jusqu'à comparer Yasser Arafat avec… Oussama Ben Laden ! Tout récemment encore, Richard Perle [2] affirmait aux voisins de sa résidence provençale de Gordes que la plus grande erreur d'Obama était l'accord sur le nucléaire iranien et que l'objectif des Palestiniens était de fonder un Etat… islamique !

Même un peu tard, la résolution 2334 neutralise ce genre de balivernes, comme celles du ministre israélien de la Défense Avigdor Lieberman qui vient d'appeler les Français juifs à quitter leur pays pour Israël afin qu'ils puissent « rester juifs ». Il a même comparé l'initiative diplomatique française sur le Proche-Orient de « nouvelle affaire Dreyfus », ajoutant qu'« il est temps de dire aux Français juifs, ce n'est pas votre pays, ce n'est pas votre terre. Quittez la France et venez en Israël. Avec toutes les difficultés que cela implique, si vous voulez rester juifs et être sûr que vos enfants et petits-enfants restent juifs, faites votre aliyah** en Israël ».

Près de 5 000 Français juifs ont immigré en Israël en 2016, soit une baisse de plus de 30% par rapport à l'an dernier. En 2014 et 2015, un record avait été atteint avec 7 200 et 7 800 immigrants en provenance de France. Le ministre israélien n'a pas hésité à comparer l'initiative diplomatique française à l'affaire Dreyfus, lorsqu'un officier israélite de l'armée française avait été accusé à tort d'intelligence avec l'ennemi à la fin du XIXe siècle, avant d'être innocenté. « Il n'y a qu'une seule différence entre ce qu'ils préparent à Paris et l'affaire Dreyfus, c'est que la dernière fois il n'y avait qu'un juif sur le banc des accusés alors que maintenant, [il s'agit de] toute la population israélienne », a indiqué le ministre de la Défense. « Ceci n'est qu'un procès dirigé contre l'Etat d'Israël. C'est un sommet dont l'unique objectif est d'affaiblir la sécurité d'Israël », a-t-il conclu.

La France organisera le 15 janvier une nouvelle conférence internationale sur le Proche-Orient, avec quelque 70 pays, mais sans les parties concernées, pour réitérer le soutien de la communauté internationale à la solution à deux Etats, israélien et palestinien. Dans la dynamique de la coupure historique de la résolution 2334, on ne peut que soutenir l'initiative de notre ami – le politologue John Whitbeck – s'adressant au Conseil national américain de sécurité pour que l'administration Obama sortante transforme l'essai en reconnaissant l'existence pleine et entière d'un Etat palestinien avant le 20 janvier prochain.

En attendant, bonne lecture, bonne et heureuse année en vous souhaitant les meilleures choses pour les temps qui viennent. Nous en aurons grand besoin…

Notes

1.. Le Quartet pour le Moyen-Orient ou plus simplement Quartet, est un groupe formé de quatre États et d'organisations nationales et internationales décidé à réaliser une médiation dans le processus de paix israélo-palestinien. Le Quartet est composé des États-Unis d'Amérique, de la Russie, de l'Union européenne et des Nations unies. Le groupe fut nommé en 2002, en réponse à l'escalade du conflit au Moyen-Orient.

2.. Richard Norman Perle, né le 16 septembre 1941 à New York, a été conseiller politique auprès du secrétaire à la défense sous l'administration de Ronald Reagan et membre de la commission de la politique de défense de 1987 à 2004. Il est membre du Parti démocrate. Richard Perle est surtout connu pour son idéologie néo-conservatrice et par sa défense de la guerre d'Irak en 2003 pour défaire le dirigeant irakien Saddam Hussein. Il est également membre de l'American Enterprise Institute, de la direction du groupe Bilderberg, ainsi que présent dans le Projet pour un nouveau siècle américain (Project for the New American Century – PNAC) et fut un des cosignataires de la lettre du 26 janvier 1998 envoyée au président Bill Clinton, l'enjoignant de désarmer par la force Saddam Hussein. Perle est également considéré comme un proche du parti conservateur israélien, le Likoud.

Proche&Moyen-Orient.ch
Observatoire Géostratégique # 108, 2 janvier 2017
Comité Valmy 2 janvier 2017

Ndlr. *Richard Labévière, est un journaliste et écrivain français qui a été rédacteur en chef à la Télévision suisse romande (TSR) et à Radio France internationale (RFI). Rédacteur en chef de Défense, la revue de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) de 2003 à 2011. Depuis 2014, il est rédacteur en chef de prochetmoyen-orient.ch /Observatoire géostratégique. Il est aussi membre de la rédaction du mensuel Afrique Asie.

**Aliyah est un mot hébreu signifiant littéralement « ascension » ou « élévation spirituelle ». Ce terme désigne l'acte d'immigration en Terre sainte (Eretz Israël, en hébreu) par un juif. Les immigrants juifs sont ainsi appelés Olim. Au contraire, le fait pour un juif d'émigrer en dehors de la Terre d'Israël, est appelé Yérida (« descente ») et les émigrants juifs sont les Yordim.

forcées de fuir, selon les estimations de l'ONU, à devenir des réfugiés dans leur propre pays. Les réserves et ressources du pays à l'étranger ont été saisies par les gouvernements occidentaux. Aujourd'hui, l'économie est à peine un tiers de ce qu'elle était avant l'intervention de l'OTAN en 2011. Puis commença la lutte des factions parmi les différents groupes armés (comme en Afghanistan après le triomphe des «seigneurs de guerre » également soutenus par les États-Unis); tout comme sont venus le chaos du pays, la dévastation, les miliciens fanatiques et des bandits armés qui se sont emparés de tout. La Libye est devenue un cauchemar, où les enlèvements, les centres clandestins de torture, les assassinats, le viol des femmes, sont devenus la vie quotidienne dans l'enfer; et où même ils manquent de la nourriture et des médicaments, au point que dans de nombreuses villes, y compris Benghazi, les gens sont obligés de manger de la nourriture pourrie et des rats.

A ce paysage infernal, on doit encore joindre la destruction des installations publiques, des places, des parcs et des lieux où les gens venaient avant la guerre; le vol de biens, les décapitations publiques organisées par des groupes djihadistes, qui sont devenus monnaie courante dans la nouvelle Libye. Des sources indépendantes parlent de centaines, voire des milliers de personnes, décapitées par des militants des détachements armés de fanatiques miliciens religieux.des Groupes salafistes et djihadistes contrôlent encore des zones importantes du territoire, et alors que Washington a essayé de construire une société démocratique de façade, aux élections de juin de 2014, sur un recensement de trois et un demi-million de personnes, qui ont voté à seulement 18% de la population. Beaucoup de villes ont été transformées en ruines, et les mines terrestres sont un danger mortel pour les survivants.

Plusieurs centaines de groupes armés, en train de s'affronter, combattant pour le contrôle du territoire et de la richesse du pays, à côté des mafias qui font de la contrebande de personnes, condamnent les migrants au travail forcé et qui tuent en toute impunité, tandis que deux gouvernements et deux «parlements» l'un à Tripoli et l'autre Tobrouk, (celui ci pris en charge par l'OTAN), essayent de vaincre l'ennemi et d'obtenir la reconnaissance de l'étranger. Pour sortir du chaos, les gouvernements occidentaux ont exhorté le soi – disant « gouvernement d'union nationale » qui a été créé au Maroc en décembre 2015, présidé par Fayez al-Sarraj, mais qui en est encore à établir son autorité dans tout le pays, et est même incapable de contrôler Tripoli, où il y a des dizaines de milices armées dont le programme se concentre sur la saisie de pétrole pour l'exportation, à extorquer la population, les immigrants et à pratiquer la traite des personnes. Dans d'autres grandes villes libyennes, y comprises Syrte, Misrata, Tobrouk, c'est la même chose. À son tour, le général Khalifa Haftar contrôle maintenant Tobrouk, avec l'aide militaire et financière de l'Egypte et des Emirats Arabes Unis. Haftar est un soldat libyen qui, après avoir rompu avec Kadhafi, a été recruté par la CIA pour le États-Unis dans les années quatre vingt dix, pour ensuite diriger la milice armée qui a été financée par l'agence américaine. A cela il faut ajouter les forces contrôlées par Daesh, le soi-disant Etat islamique, qui a une importante connivence avec les monarchies du golfe Persique.

Dans ce chaos infernal, Washington continue à envoyer des « groupes d'opérations spéciales » (comme cela s'est produit en décembre 2015 sur la base militaire d'Al-Watiya, dans le district de An Nuqatt al Kham, près de la frontière tunisienne, le commando qui était bloqué par des groupes armés et obligé après de quitter le pays), et utilise sa force aérienne pour bombarder les milices qui ne sont pas à leur goût, tout en soutenant le gouvernement de Fayez al-Sarraj, mais il y a encore la base de Haftar, ancien employé de la CIA. Dans la pratique, les diverses milices se bloquent les unes les autres, et le chaos est tel qu'il n'y a pas de côté en mesure de s'imposer aux autres. Les États-Unis tentent de stabiliser la situation, par le gouvernement de Fayez al-Sarraj, mais ils ne dédaignent pas de soutenir un gouvernement Haftar s'il arrive à s'imposer dans la majeure partie du pays: leur seul problème est d'avoir un gouvernement client pour assurer leurs intérêts, et le ministère État est en mesure de rendre présentable quelque gouvernement de bandits que ce soit.

Les États-Unis et ses alliés européens (Grande-Bretagne, France) responsables de la tragédie du pays, sont intéressés à différentes questions: Bruxelles pour essayer de contenir l'arrivée de migrants en provenance de Libye, que certaines sources estiment à 150 000 par an, une question particulièrement préoccupante pour l'Allemagne; Washington vise à contrôler Daesh (avec qui il agit de fait en Syrie, où, il est considéré comme un allié dans la guerre pour renverser le gouvernement de Damas), il s'agit de désactiver des centaines de milices, et de récupérer la production de pétrole. À son tour, l'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Martin Kobler, s'est essayé, sans succès, à la médiation du chaos.

Pendant ce temps, les télévisions et la grande presse internationale ont depuis longtemps cessé de montrer de l'intérêt pour la Libye, à la suite d'un script utilisés plusieurs fois avec succès. La Libye, devenue un État défaillant, avec la présence de Daesh (qui vient de perdre Syrte), où tous les groupes et milices commettent des crimes de guerre face à l'indifférence occidentale, est aujourd'hui un pays dont aucun pouvoir de l'OTAN n'assume la responsabilité, même si un tiers de la population a besoin d'aide alimentaire d'urgence, bien que les Libyens doivent manger des rats et boire de l'eau fétide, et contraints à contempler des assassinats et des décapitations, bien qu'il y ait la vie qui soit sans valeur, et que les chancelleries soient conscientes que les Libyens ont été condamnés à vivre en enfer.

Source: El Viejo Topo
Traduit de l'espagnol par Danielle Bleitrach pour Histoire et Société
Investig'Action 2 Jan 2017

Suite de la page (13)

le général Eulogio Cantillo commandant en chef des forces de Batista d'Oriente pour une reddition sans condition. Le 2 janvier, les troupes de Guevara et de Cienfuegos entrent triomphalement à La Havane, le même jour où Fidel investit Santiago de Cuba, la capitale de la province d'Oriente.

Le 3 janvier 1959, Fidel Castro amorce sa marche triomphale vers la Havane qui dure cinq jours et cinq nuits. Celia Sanchez fermement en charge des communications s'affaire à faire parvenir des messages de Fidel un peu partout à ceux-là qui à Cuba ou en exil vont faire partie du groupe gouvernemental initial. Une fois les éléments de la machine administrative révolutionnaire mise en place, Celia Sánchez allait rester la plus intime collaboratrice et assistante de Fidel Castro travaillant auprès de celui-ci au Palais de la Révolution et dans le petit appartement qu'elle avait à la Calle 11 (Rue 11), le foyer préféré du Commandant, qui y restait très souvent dormir. Avec énormément de discrétion et de tact, Celia joua le rôle de Première dame jusqu'à sa mort d'un cancer du poumon le 11 janvier 1985.

L'aînée de Castro de cinq ans, Celia Sanchez était adorée et respectée partout à Cuba. Depuis sa mort, elle a été selon l'auteur américain Tad Szulc, «*virtuellement canonisée par la Révolution, avec beaucoup d'hôpitaux et d'écoles qui portent son nom. Elle était le symbole très humain, très vivant et très cubain de la Révolution. Elle était aussi la* compañera *très attentionnée protégeant Castro de trop de pression extérieure. Elle était probablement la seule personne à Cuba pouvant lui dire en face qu'il était en passe de prendre une mauvaise décision*».

Malgré qu'elle fît en sorte que les journées et les nuits excessivement chargées de Castro ne tournent au chaos, elle trouvait le temps d'aider de simples Cubains pour des problèmes qui ne pouvaient être réglés qu'au sommet de la hiérarchie gouvernementale. Son raffinement esthétique l'a portée à concevoir des travaux assez spectaculaires comme le Parc Lénine, à encourager la préservation des musées et de tous objets antiques témoins de l'histoire de Cuba. A sa mort, elle était secrétaire du Conseil d'Etat avec rang de ministre et membre du Comité Central du parti.

Lors du 25ème anniversaire de la mort de Celia, le 11 janvier 2005, l'écrivaine Celia Hart, la fille de Armando Hart, écrivait: «*En 1957, Celia décida de travailler avec Fidel. Dès lors, l'âme du peuple cubain qu'elle portait en elle, elle l'a confiée à cette force colossale qu'est Fidel, tout en restant présente à chaque moment de décision, manifestant cette même audace, cette même tendresse, ce même engagement dont elle avait fait montre en allant placer le buste de Martí au sommet du PicoTurquino. Ses dons de révolutionnaire, de guerillera et d'organisatrice, elle les avait confiés à Fidel qui, dès lors, ne pouvait plus se passer de cette stratégiste militaire au physique pourtant bien menu. Au triomphe de la Révolution, sa mission est restée la même, celle d'un transducteur: un parfait médiateur entre les tâches de la révolution, son peuple et ses leaders*».

Fidel a tout dit en décrivant Celia Sánchez comme «*la flor más autóctona de la Revolución cubana* », la fleur la plus originelle de la Révolution cubaine. Les restes de la combattante de la Sierra et de la Plaine (*el Llano*) reposent au Panthéon des Forces armées révolutionnaires (FAR) au *Cementerio Colón*, à la Havane.

Notes.

(1) Dr. Manuel Sánchez Pereira: également historien, archéologue et spéléologue. Il inculqura, tôt, à ses enfants les notions les plus élevées de justice et de dignité humaine.

(2) Pedro Miret: l'un des premiers à joindre le «Mouvement». Il était alors étudiant en ingénierie. Responsable de l'entraînement militaire des futurs assaillants de la caserne Moncada à Santiago. Membre du Politburo, l'un des plus proches collaborateurs de Castro.

(3) Frank País: brillant penseur politique, principl leader du «Mouvement» dans le *Llano* (la plaine par opposition à la Sierra) en Oriente. Assasiné par les sbires de Batista.

(4) Antonio Maceo: «*el titán de bronce*», l'un des pères de la Patrie avec Martí et Máximo Gómez.

(5) Ciro Redondo: rejoint Castro au Mexique, débarque avec lui à Cuba, survit à Alegría del Pío, et meurt en novembre 57 durant un des nombreux combats auxquels il avait participé.

(6) Vilma Espín; l'une des trois grandes héroïnes de la Révolution avec Celia et Haydée Santamaría. Epouse de Raúl Castro, décédée le 18 juin 2007, d'un cancer. Fut présidente de la *Federación de Mujeres Cubanas*.

(7) Juan Almeida Bosque: le seul noir qui participa à l'assaut de Moncada; ex-chef d'état-major de l'Armée; responsable du commandement de Santa Clara lors de l'invasion de la Baie des Cochons. Membre du Comité Central et du Bureau Politique du PCC.

(8) José Quevedo: major de l'armée de Batista. Battu par Castro au mois de juillet, il se rallie à l'Armée Rebelle. Dans les années 80, il sera nommé attaché militaire à Moscou.

Principales sources d'information :

* **Rich Hancy**, journaliste américain, auteur de l'ouvrage *Celia Sanchez : the legend of Cuba Revolutionary Heart.*

Tad Szulc. *Fidel Castro. A Critical Portrait*

Suite de la page (12)

solutions pour le pays.

Alors, ici, nous réaffirmons, synthétiquement, le contenu de cette politique patriotique et de gauche : libérer le Portugal de la soumission, de la dépendance et des contraintes imposées par l'euro, renégocier la dette, rendre au pays ce qui appartient au pays, ses ressources, ses secteurs stratégiques, son droit inaliénable à la croissance, au développement et à la création d'emplois.

Encourager le Portugal à produire, avec une agriculture plus forte, une pêche plus forte, une industrie plus forte ; créer plus de richesses et mieux la distribuer en soutenant les très petites, les petites et les moyennes entreprises, en valorisant le travail et les travailleurs, leurs salaires, leurs droits individuels et collectifs. Pour que le peuple ait le droit aux soins, le droit à l'éducation et l'accès à la culture. Pour que le peuple dispose d'une protection sociale.

Voilà la bonne voie, voilà l'alternative d'avenir. Le Portugal a besoin de ça et non d'un retour au passé, au « Pacte de stabilité et de croissance », ce pacte d'agression, à l'action dévastatrice du gouvernement de coalition PSD/CDS-PP. Voilà la voie d'avenir que notre congrès a tracée.

Nous allons la matérialiser, lier ces objectifs à notre action et nous voulons ici insister sur certaines priorités de nos prochaines interventions :

La lutte pour l'augmentation des salaires et le salaire minimum national à 600 euros, en janvier prochain ;

La lutte pour les droits des travailleurs, pour la suppression de dispositions graves du droit du travail, notamment l'abrogation de la caducité des conventions collectives et le rétablissement d'un traitement plus favorable aux travailleurs ;

Le combat contre la précarité et l'application du principe selon lequel à un emploi permanent doit correspondre un véritable contrat de travail ;

La défense et l'amélioration des fonctions sociales de l'Etat, notamment du Système national de santé, de l'école publique, des transports publics et de la culture ;

L'action pour la renégociation de la dette publique ; le développement de la campagne pour la libération de la soumission à l'euro, pour la production, l'emploi et la souveraineté nationale.

Il est incompréhensible que notre pays ne se prépare pas à se libérer de la soumission à l'euro. Il est inacceptable de laisser l'avenir du pays entre les mains et au bon vouloir de ceux qui veulent liquider notre souveraineté, de laisser le pays désarmé contre les nouveaux processus d'asphyxie et de chantage sur le Portugal. Il est inacceptable qu'ils veuillent nous attirer, comme peuple et nation, dans l'impasse de l'appauvrissement, de la dépendance, en négation des droits du Portugal à un développement souverain.

Il est inacceptable que, chaque année, plus de 8 milliards d'euros soient prélevés sur le budget national uniquement pour payer les intérêts de la dette, pour maintenir cette situation de « privilégiés », celle de se retrouver, à la fin de chaque année, avec exactement le même montant de dettes.

Il est incompréhensible que, chaque année, nous assistions aux mêmes menaces et chantage au déficit des finances publiques, alors que le véritable problème du pays est que le Portugal a une des plus lourdes dettes publiques et extérieures du monde.

Il est impensable de prolonger encore des années une dette publique insoutenable, en refusant d'ouvrir des négociations sur ses termes, ses intérêts et son montant, ce que le PCP propose depuis longtemps, et ce qui peut et doit être articulé avec une libération du pays de la soumission à l'euro.

Les élections locales de 2017 constituent une bataille politique importante que le Parti sera appelé à mener. Elles se tiendront à un moment très significatif : Le moment d'affirmer et de renforcer la CDU [Coalition démocratique unitaire, coalition électorale conduite par le PCP – NdT] comme un espace de participation unitaire et de réalisation de la convergence démocratique, facteur du renforcement de la base de la lutte pour une alternative politique ;

Le moment de prouver notre capacité, déjà reconnue, à gérer, à s'engager pour les intérêts des populations et à répondre à leurs problèmes, en affirmant le PCP et la CDU comme une force capable d'assumer toutes les responsabilités que les travailleurs et le peuple voudront leur confier.

Le moment d'affirmer notre place singulière dans d'exercice du pouvoir, en mettant en avant notre honnêteté et notre compétence reconnues comme une valeur qui pèse et qui pèsera sur le choix de tous ceux qui ne renoncent pas à ces valeurs dans la vie politique nationale ;

Le moment pour progresser et avancer, pour confirmer des majorités [dans les assemblées locales] et pour conquérir de nouvelles positions et de nouveaux mandats, avec un renforcement électoral et politique, en octobre prochain, qui donnera l'influence nécessaire et indispensable au PCP, force politique nécessaire et indispensable, qui pourra peser, de ce fait, de façon plus décisive, dans la vie politique nationale.

Camarades et amis,

Le congrès a affirmé et réaffirmé notre identité de parti de la classe ouvrière, de tous les travailleurs, indépendamment de l'influence, des intérêts de l'idéologie et de la politique des forces du capital.

Il a confirmé et réaffirmé nos objectifs suprêmes, la construction du socialisme et du communisme, une société délivrée de l'exploitation et de l'oppression capitalistes. Il a confirmé et réaffirmé notre base théorique, le marxisme-léninisme, la conception matérialiste et dialectique du monde, qui constituent un outil d'analyse, un guide pour l'action et une idéologie critique et transformatrice, ses principes de fonctionnement découlant d'un développement créatif du centralisme démocratique, basé sur une profonde démocratie interne, sur une orientation générale unique et une direction centrale unique.

Il a confirmé et réaffirmé que ce parti ne s'épargnera aucun effort, aucun travail, visant à défendre et conquérir des droits, à améliorer les conditions de vie des travailleurs et du peuple, en ayant toujours à l'horizon, comme le but suprême qui anime et justifie notre raison d'être et de lutter : la société libérée de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Au début de ce congrès, nous avions dit que nous allions partir du présent pour penser le futur, un futur incertain devant la crise du capitalisme et la réponse impérialiste, agressive et belliqueuse, devant la crise dans l'Union européenne et celle de l'Union européenne qui continue de renvoyer à plus tard ces problèmes qui enflent. Incertitude aussi au niveau national devant la contradiction que les contraintes et directives extérieures font peser sur les avancées sociales nouvelles.

Mais qui d'autre que ce parti, qui n'a jamais eu la vie facile, qui a été aguerri par tant de luttes, qui n'a jamais été découragé par les reculs et les défaites, qui n'a jamais relâché ses efforts après des avancées ou des victoires, qui d'autre que ce parti peut affirmer sa confiance dans les travailleurs, dans notre peuple, sa confiance dans notre patrie souveraine ?

La concrétisation du projet fascinant et de l'objectif pour lequel nous luttons, ce rêve millénaire de l'homme libéré de l'exploitation par un autre homme, de ce projet et de cet idéal qui nous ont amenés vers ce parti, se matérialisera peut-être après notre mort.

Mais c'est notre époque, le temps de faire, d'agir et de lutter pour ce projet et cet idéal. Rendons-les plus proches, rendons-les possibles !

Vive la lutte des travailleurs et du peuple !

Vive la solidarité internationaliste !

Vive la jeunesse et la Jeunesse communiste portugaise !

Vive le 20ème congrès !

Vive le Parti communiste portugais !

Traduction MlJ
Solidarité internationale 24 décembre 2016

Grève d'envergure dans le métro londonien
Communiqué de presse du RMT britannique



Des militants du RMT



Des travailleurs du métro britannique en grève

Après la grève massive des cheminots de la Southern company, c'est au tour des travailleurs du métro britannique de se mettre en grève le lundi 09 janvier 2017, pour refuser un plan de suppression de 900 postes. Le mouvement, organisé par nos camarades du RMT, a été très largement suivi par les travailleurs aboutissant à un arrêt presque complet du tube.

Voici le communiqué de presse de Mike Cash, secrétaire général du RMT

Les travailleurs du « tube » londonien se mobilisent en force pour l'emploi et la sécurité

Le secrétaire général du RMT, Mick Cash, explique :

« Nos militants se mobilisent en force depuis ce matin dans l'ensemble du métro londonien afin de défendre l'emploi et la sécurité. Le mouvement de grève est fortement suivi sur toutes les lignes, dans toutes les stations ainsi que sur les piquets de grève qui ont été organisés sur l'ensemble du réseau de métro.

Ce mouvement nous a été imposé à la suite de coupes sauvages dans les emplois qui ont transformé le métro londonien en un piège mortel en raison du manque de personnel, au moment même où la sécurité est mise au premier plan.

Les militants du RMT ne resteront pas les bras croisés à regarder, jour après jour, les dispositifs de sécurité du métro découpés à la hache. Même les cadres supérieurs du métro ont admis que nous avions absolument raison dans notre évaluation des risques engendrés par la suppression de 900 emplois dans les stations.

La solution est entre les mains du maire et des politiques. Ils doivent élaborer, avec sérieux et rapidité, un plan destiné à résoudre les problèmes fondamentaux qui sont au cœur de notre conflit, ainsi qu'un calendrier permettant un retour du personnel dans les stations à un niveau considéré par les représentants syndicaux comme sûr et durable.

Le RMT reste disponible pour de futures discussions à partir de ce programme d'action »

Traduction AB
Solidarité Internationale. 9 janvier 2017

Israël condamne à 16 ans de prison Shurouq Dwayyat, âgée de 19 ans

La cour de justice israélienne de Jérusalem a condamné dimanche Shurouq Dwayyat, une jeune Palestinienne âgée de 19 ans, à 16 ans de prison après qu'elle ait été accusée d'avoir tenté de poignarder un colon israélien dans la vieille ville de Jérusalem-Est occupée en octobre 2015.

Les membres de la famille de Shurouq Dwayyat ont dit à Ma'an que la peine comprenait également une amende de 80 000 shekels (20 929 dollars).

Shurouq Dwayyat - Photo : MaanImages

Shurouq a été abattue et gravement blessée par un colon israélien dans la vieille ville de Jérusalem après qu'elle aurait prétendument tenté de le poignarder le 7 octobre 2015.

Cependant, des témoins directs ont fait savoir à Ma'an que Shurouq avait été agressée par le colon israélien et qu'elle n'avait aucun objet pointu sur elle au moment où elle a été attaquée.

Les médias israéliens ont déclaré à l'époque que l'homme avait subi des blessures légères, tandis que Shurouq avait été touchée par balles quatre fois dans le haut du corps, ce qui l'avait laissée dans un état grave.

Après avoir été initialement traitée à l'Hôpital Hadassah à Ein Karem, Shurouq a ensuite été emmenée à la prison de Hasharon. La semaine dernière, un tribunal militaire israélien a condamné Natalie Shukha, âgée de 15 ans, à un an et demi de prison pour avoir tenté de poignarder un soldat israélien à un barrage de l'armée d'occupation. Shukha a été abattue d'un tir dans la poitrine, puis à nouveau blessée par les forces israéliennes sur les lieux.

Selon le groupe des droits des prisonniers Addameer, quelque 10 000 femmes et filles palestiniennes ont été emprisonnées par les forces israéliennes d'occupation au cours des 45 dernières années. En 2015, l'occupant a kidnappé 106 femmes et filles palestiniennes, ce qui selon Addameer, représentait une augmentation de 70% par rapport au nombre de détenus en 2013. En octobre, Addameer a indiqué qu'Israël détenait 64 prisonnières palestiniennes et quelque 400 mineurs palestiniens.

Depuis le début en octobre d'une vague de révolte qui se s'est propagée dans les territoires palestiniens occupés – à laquelle les forces israéliennes ont répondu par des campagnes de détention massive – le nombre de femmes et de filles palestiniennes détenues par les forces israéliennes a fortement augmenté.

Depuis octobre 2015, 34 Israéliens ont été tués par des Palestiniens et 246 Palestiniens ont été assassinés par les forces d'occupation et les colons israéliens. Alors qu'Israël prétend que beaucoup d'entre eux tentaient d'attaquer les Israéliens quand ils ont été abattus, les Palestiniens et les groupes de défense des droits de l'homme ont contesté la version israélienne des événements dans un certain nombre de cas.

Selon Addameer, parmi les personnes détenues entre octobre 2015 et août 2016, il y avait 13 filles mineures dont certaines ont été blessées lorsque les forces israéliennes les ont arrêtées.

Le groupe a ajouté qu'à la fin de 2015, trois femmes palestiniennes étaient détenues en détention administrative – la politique de détention sans accusation ou procès, largement condamnée par Israël.

Le groupe a également produit un rapport sur le traitement des prisonnières palestiniennes par les autorités pénitentiaires israéliennes, affirmant que la majorité des détenues palestiniennes étaient soumises à des « tortures psychologiques » et des « mauvais traitements » par les autorités israéliennes d'occupation, y compris « diverses formes de violence sexuelle telles que les coups, les insultes, les menaces, les fouilles corporelles et le harcèlement sexuel explicite ».

Ma'an News 25 décembre 2016
Traduction : Chronique de Palestine 27 décembre 2016

« Haiti Top 10 » Élaborateurs musicaux

Numéros 8 Ex-aequo, Lina, Lumane, Martha, et Emerantes
Un quatuor d'instigatrices

Par Ed Rainer

Lina Mathon Blanchet Fussman (Port-au-Prince 1902 – Idem 1993)

« Mécène de l'art et… Artiste aux multiples facettes »

Achille Paris chantait élogieusement *: '' Mon idéal, c'est de t'avoir Lina, pour calmer ma folie/ Réaliser mon envie, pour toi seule douce femme/ Lina cet amour est un poème…''.* Ce couplet qui pourrait être fredonné par des générations diverses ne devait être que pour Lina. En effet, le plus trépidant troubadour contemporain a aussi trainé dans l'entourage de la plus célèbre mécène des arts multiples du terroir. De celle qui a pris part à l'éclosion de tant de géants dans leur propre droit, depuis les temps combatifs de l'indigénisme, luttant contre la ''Campagne des rejetés"(1), à la" Belle Époque" de la célébration du Bicentenaire de Port-au-Prince qui a vu l' âge d'or de l'art haïtien et l'émergence d'une génération d'artistes exceptionnels. Jusqu'à l'époque où l'art devint en veilleuse, et, qu'il fallait se parler par signes. Le pays ayant eu un caillou de sang à la gorge sous la satrapie duvaliériste comme le conta le grand Anthony Phelps.

En effet, cette grande dame de la culture haïtienne dans tous ses états a été à toutes les entreprises louables au cours de sept décades à la manière d'une Sainte Cécile pour maintenir la culture du terroir sur son piédestal de grandeur, d'authenticité et de diversité.

C'est à l'âge de quatre ans que Lina s'est donnée à la musique, lorsque toute fascinée à la découverte d'un piano, ses parents ont décidé de lui en procurer un, tout en engageant un professeur hors commun pour son initiation. Ce ne fut autre que l'incomparable Justin Elie pour la guider dans ses premières excursions musicales. Sans oublier l'influence de sa cadette, l'incomparable Carmen Brouard qui fut une professeure dans l'âme.

Coiffée de musique, de sons, de mouvements, d'expressions, de *soul,* d'émotions et de rythmes, elle était bien imbue de sa mission de pionnière, dans la revalorisation et de la perpétuation de multiples genres. S'évertuant d'abord dans l'art classique, elle s'extériorisa en s'inspirant de ses idoles: Amadéus Mozart, Frantz Listz, Frédéric Chopin, Enrique Granados Y Campiña etc. Quant aux modèles nationaux, ils eurent pour noms: Justin Elie, Frank Lassègue, Ludovic Lamothe, A. Jaegerhuber parmi d'autres. Avec un style pluriel, elle s'évertua à explorer les frontières illimitées des claviers. Incorporant les paramètres classiques à ceux des rythmes sacrés autochtones, faisant ressortir une texture eurythmique pour une musique aux reflets extasiés.

Les années de l'occupation états-unienne de 1915 à 1934 la trouvent sur tous les fronts, au four et au moulin, travaillant à l'élaboration de ce qui constituera les normes et à la consolidation des legs authentiques. L'anathème tendue par les occupants sur les cultures établies, en interdisant l'importation du piano et en ordonnant la destruction des symboles et pratiques des arts populaires l'emmenènt à s'investir sans partage. En entretenant des liens affectueux avec les gens humbles. Elle s'est fit initier d'abord aux pratiques du vodou par son négoce journalier de lait, ''machann lèt", qui la chaperonna dans les "hounfò", ''pelerinaj", aux péristyles, ''lakou", les lieux sacrés, les campagnes, les villes, les mornes, les maisons où se cultivent les cérémonies et pratiques de l'âme populaire. Tout en prenant à cœur sa mission de propager les multiples tendances de l'art national pour s'imposer tour à tour, et, à tour comme : pianiste, musicienne, chorégraphe, actrice, styliste, chanteuse, chorège, promotrice, pédagogue, artiste de multiples facettes et mécène de l'art.



C'est surtout comme protectrice de l'art populaire dont elle fit sa grande priorité, toujours dans la pure ligne de la chaleur rédemptrice chère à Price Mars qu'elle réhabilita dans des prestations les plus sophistiquées, tels des chorégraphies et galas s'inspirant de la culture paysanne qu'elle introduisit dans les cercles aristocratiques de Port-au-Prince ; tout en faisant fi des préjugés du milieu. Evidemment, elle fut mise à l'index par les autorités d'alors et, arrêtée par la gendarmerie en compagnie d'un groupe d'étudiants ; alors qu'elle prenait part à une cérémonie du vodou. Prenant sa vocation comme un vrai sacerdoce, elle fut parmi les premiers comme professeure de chants à introduire la langue Créole sur scène, à travers ses élèves de la promotion terminale à l'académie Maud Turian., elle co- fonda aussi en compagnie du superlatif Anton Jaegerhuber le premier chœur folklorique d'Haïti.

Les débuts des années 1940 la situèrent à l'Université Catholique de Washington où elle alla peaufiner ses connaissances sous la suggestion de son second mari Max Fussman, un juif-polonais, émigré en Haïti. Mais, elle revint à la charge pour guider l'environnement artistique; mettant tous son poids à la reconnaissance de Lumane Casimir, à la promotion de : '' Tiroro '' Ballerjau, à l'éclosion de Micheline Laudun, et de son neveu le célèbre chorège Ferrère Laguerre, de Emerante, en passant par Joe Trouillot, Jacky Duroseau, Julio Racine, Yole Dérose desquels, elle fut la formatrice en différent temps et disciplines.

Elle a aussi collaboré avec le chœur Simidor et sa « Troupe Legba » avec laquelle elle fit une superbe prestation de l'art natif au « Constitution Hall », qui fut jusque là interdit aux artistes noirs et, dont la célèbre chanteuse d'***Opéra*** Marian Anderson, essuya le refus de la puissante organisation *'' Daughters of the American Revolution" (2)*".Son emprise sur l'art en général fut transcendantale, puisqu'il lui valut d'être en charge de la ''Troupe Folklorique Nationale", lors de la belle époque de l'Exposition du Bicentenaire de Port-au-Prince. Elle auréola de sa touche distinctive pour illuminer la ville dans de superbes représentations au Théâtre de Verdure, à Cabane Choucoune, au Casino International et différents Mecques de spectacles du pays. Elle imprima ses marques dans la confection elle même de costumes qui demeurent jusqu'à nos jours les styles vestimentaires du folklore national. Durant les décennies 1970/80, elle continua inlassablement d'insuffler son génie et son énergie jusqu'à devenir chancelante. Malgré une santé devenue précaire, elle s'y accrocha en se promenant dans l'imaginaire obscur de la cécité. Comme pour signifier son refus à l'observation d'une humanité insupportable.

A la fin des années 1980, elle fut encore là, à prodiguer des conseils au ''Ballet Folklorique D'Haiti". Mais, comme toute étoile filante, elle devrait déjà rejoindre la lumière éternelle dans sa transition vers le royaume ancestral, en un jour de débâcle nationale dans l'année 1993, où la démocratie naissante haïtienne était usurpée par les militaires et les gangs de paramilitaires qui s'acharnaient à mettre le pays à feu et à sang. Et comme au temps de la malédiction de la ''campagne des rejetés" des blancs, venait le temps des molestations sous l'égide des indigènes de service, qui faisaient de leurs frères humains, les repas favoris des cochons affamés. Mais, en ce jour d'une ultime randonnée terrestre, Lina s'extériorisait sur son piano, comme si elle s'activait pour aller rejoindre : Lumane, Anton, Ferrère, '' Tiroro '', Nemours, Wanda pour la plus spectaculaire des célébrations et , '' Ti paris'' à l'avant, s'armant de son bandjo pour la suprême révérence, en exécutant *: '' Wiw dous Lina, Wiw fout dous ou gou. Wiw gen konsyans kew dous ,ou gou , de plu ou bòn ankò".*

Notes.

(1)Le vodou fut frappé d'interdit sur tout le territoire national, les pratiquants persécutés ou contraints d'abdiquer leurs croyances. A la stupéfaction de tous, les hommes de mains commandés par les occupants, le régime obscurantiste de Lescot et la haute hiérarchie des églises, s'entêtèrent dans la destruction systématique des symboles de la culture haitienne dont : le tambour, le tcha-tcha, les katas etc ;ainsi que des temples, péristyles, et autres symboles de croyance vodou.

(2) In ''Le nouvelliste : (En date du 15 Mai 1994).

** Face à l'affront de cette organisation raciste à l'endoit de la célèbre Marian Anderson, Eleonor Roosvelt, la femme du président états-unien d'alors connue pour ses positions courageuses et progressistes décida d'abandonner ''Daughters of the American Revolution" dont elle fut une membre. Tout en offrant la Lincoln Memorial comme lieu de performance .pour la classique afro-états-unienne M. Anderson..(Idem, Claude et Pierre R. Narcisse pour ''haiticulture")*

***

Martha Jean-Claude (Port-au-Prince 1918 - Havane 2001)

« Diva aux deux îles, la voix d'Haïti »

Symbole de la chanson haïtienne, Martha fut la voix qui berçait et revigorait à la fois même de l' exil, grâce à un phrasé qui jaillit comme une éclaircie pour faire espérer au gré de: ***méringu**es* raffinées, ***rabóday***, ***yanvalou***, rituels, rondes enfantines, contes et fables, berceuses, ballades au parfum local, apprêtés de romantisme et de réalisme merveilleux. Elle s'est propulsée vers les années 1940, durant la période indigéniste, dans une Haïti animée par la révolution culturelle. Après son premier spectacle au Rex Théatre, en compagnie de Emerante de Pradines en 1942, au cours de deux superbes performances des pièces théâtrales : *''Fifine"* et *''Toutou"*, puis une comédie burlesque :*" L'arriviste"*; pour confirmer ses capacités d'actrice innée. Elle gravit très vite les échelons du succès et imposa son talent d'artiste, musicienne et de chanteuse tout en éclats. La sirène chanterelle enivrait dans ses prestations et régalait de son riche répertoire: *Dodo titit, M' pral mare yon lalo, M wen inosan, Marasa Elou, Nostalgie haïtienne, Yon sèl Badyo, Ezuli malad, Larenn Kongo, Angélique Cole, Invocation d'Haïti, Kouzen,* et bien d'autres.



Martha s'est inspirée au contact des petites gens : humbles, paysans, travailleurs de multiples boulots ; à travers lesquels elle a su se ressourcer dans le but de disséminer les traditions vivaces des coutumes populaires, dont elle s'évertuait à être la représentante attitrée dans le monde. La grâce et la cadence naturelles de sa voix pouvaient enrichir les textes les plus naïfs; les riches nuances de son timbre capables de modifier les plus banales rengaines en délicieuses mélodies. Elle maîtrisait avec la même virtuosité la finesse d'une berceuse, la trépidance d'un ***congo*** ou les lamentations d'un ***soul***. Rarement chanteuse a su contrôler le phrasé de sa voix avec autant de désinvolture, sur tous les rythmes et tempos, combinant ***swing***, créativité et clarté. Cependant, à l'aurore de sa carrière, Martha dut faire face au despotisme du général Magloire.

Prise en otage par la présidence haïtienne, avec laquelle son époux Victor Mirabal, un citoyen cubain avait des problèmes, du fait qu'il comptait bâtir une maison pour les démunis. C'est ainsi qu'après une présentation de la pièce théâtrale "Avrinette" jugée subversive par ce gouvernement, elle fut jetée en prison. Elle n'a pu être relâchée que parcequ'elle attendait un bébé. Elle connut la prison, puis l'exil à Cuba après un court séjour au Venezuela, qu'elle conquit aussi ; et au préalable, le Mexique où elle laissa ses marques dans des productions au cabaret ***Afro***, et une apparition dans ***Yamba**o* aux cotés de la célèbre actrice Ninon Sevilla. Elle eut la fortune de s'identifier dès le début de la révolution castriste de 1959 dont elle fut une ambassadrice accréditée, en propageant les principles et bienfaits du socialisme dans les salles de spectacles, dans les écoles, les conférences.

Accompagnant même les soldats des Forces Armées Révolutionnaires Cubaines en Angola où elles triomphèrent des forces états-uniennes, israéliennes et sud'africaines de l'armée d'apartheid. A Cuba, où elle fut surnommée *'La voix d'Haïti"*. Ses étendues se sont amplifiées et on la retrouva souvent avec des sommités de sa trempe, dont l'incomparable Nat King Cole en compagnie duquel elle se produisit au Tropicana de la Havane à la fin des années 1950. Martha retourna au pays, à la faveur du mouvement insurrectionnel du *"dechoukaj"* de 1986, qui mit fin à la dynastie des Duvalier. Elle continua sa mission d'amour et de bonne volonté. En 1996, elle créa la Fondation Culturelle Martha Jean-Claude dans le but d'affermir les liens entre les peuples cubain et haïtien.

Artiste éternelle, son œuvre: *"Fanm de zile / Mujer de dos Islas*", sortie en l'an 2000, prouva qu'elle n'avait pas fini d'émerveiller. Cette illustre devancière, instrumentiste, interprète et compositrice dont la superbe prépondérance dans l'espace et le temps de l'univers sonore haïtien et d'ailleurs, incite toujours à sa redécouverte. Cette «Femme de deux pays», dont elle s'affirma citoyenne pendant plus de quarante années, a su bien s'en tenir à sa simplicité légendaire. "Mamita", comme la surnommaient affectueusement les Cubains; représenta à la fois le courage congénital haïtien et l'altière détermination cubaine.

Sobre, mais vaillante, elle a toujours choisi le combat à la déchéance, l'honneur au *stardom*, et restera pour toujours et dans tous les cœurs, *Martha ''la Suprême"*, une voix exceptionnelle de la musique haïtienne et d'ailleurs, et certainement, pas une femme-artiste de tous les jours. M.J.C s'en est allée vers l'au delà dans son ultime voyage pour l'immortalité. Ce quinze novembre de l'année 2001, le ciel s'est coloré des vives couleurs de l'arc-en-ciel à Cuba, tout comme une pluie fine et salutaire baignait le sol d'Haïti, comme si la nature payait sa révérence à l'immortelle samba qui du haut de ses nuages fredonna comme dans un murmure *: '' Lè map monte chwal mwen, gen moun k ap kriye".*

…A suivre

Extraits de l'œuvre:"Tambours Frappés…" Ed Rainer Sainvill

démocratique! (*Sourire*)

Tout ce qui a été fait jusqu'ici dans le cadre de la lutte participe d'une option politique claire. Le 7 février, M. Aristide n'est pas monté au pouvoir sur un tapis de velours. La *Convergence* a su courageusement poser au départ la question de *non validité*, de *non légalité* et de *nullité* de ces élections controversées, gagnées avec des dés pipés. Nous avons très clairement par notre action politique, montré au peuple qu'il y avait une alternative à construire. *Me Gérard Gourgue*, le président que nous avons choisi pour signifier nos désaccords profonds avec les résultats de ces joutes électorales entachées de fraudes grotesques, symbolise à nos yeux l'expression de la conscience nationale face à « l'inimaginable », face à « l'inconcevable ».

***R.L.** : 7 février 2001, vous deviez installer un gouvernement provisoire au palais national. Vous n'êtes pas arrivés à le faire…!*

G.P.C. : Nous pensions le faire dans le cadre d'une négociation avec M. Aristide. C'était notre vision de ce gouvernement de consensus et d'union nationale. Nous pensions que par les négociations, nous aurions pu arriver à convaincre M. Aristide qu'il allait perdre en essayant d'imposer un pouvoir illégitime dans la mesure où il arriverait à un accord pour un gouvernement de consensus et d'union nationale.

***R.L.** : Les observateurs ont cru entendre autre chose. Ils ont différemment interprété votre promesse. La plupart ont même parlé de guerre civile…*

G.P.C. : Malheureusement, il n'y a pas d'*analyste politique* chez nous. Souvent, on l'a assez vu, l'information est manipulée par des secteurs qui ont des intérêts à le faire dans un sens ou dans un autre. Le premier acte de cet ensemble d'options politiques contemplait la possibilité que ces négociations qui avaient commencé pompeusement à la nonciature apostolique au milieu de prière, au milieu de souhait, débouchaient – *dans le sens où l'on disait déjà* – sur la consécration d'un « *acte historique* ». Cependant, nous étions quand même restés prudents. Un fait significatif avait attiré notre attention. Autour de cette grande table, presque papale de la nonciature apostolique, dans une ambiance très sereine, très sérieuse, de respect mutuel, on débitait des grands discours. M. Aristide signalait que c'était « *un jour historique* ». Et il répétait surtout les « *credo* » de la « *démocratie occidentale* »; enfin tout ce qui pouvait plaire aux diplomates étrangers qui étaient présents. Pourtant, après tant de discours sur la portée historique de ce geste – *certains nous comparaient même avec les héros de la guerre de l'indépendance* – M. Jean-Bertrand Aristide a refusé de *se laisser prendre en photo*, comme il est d'usage en de pareilles circonstances, avec les membres de la délégation officielle de *La Convergence* qui étaient assis en face de lui, tout au cours de la séance des négociations. Il a même refusé la présence de la télévision dans la salle de rencontre. L'homme ne se sentait pas à l'aise de s'asseoir avec des partenaires qui ne le considéraient pas comme un « *dieu* ». Tout cela pour moi préfigurait quelque chose qui n'allait pas avoir des suites sérieuses. Mais, dans notre façon de voir, on disait si les faits obligent M. Aristide à venir s'asseoir avec nous autour de cette table, s'il a donné tant de garanties à la communauté internationale, s'il nous a envoyé tant de messages à nous autres qui étions disposés à négocier, on pouvait arriver comme première alternative à un gouvernement de consensus où *Lavalas* serait représenté, aurait des ministres, où encore M. Aristide pourrait être président pour un temps déterminé, mais un partage de pouvoir qui assurerait un gouvernement de *consensus national*, un gouvernement d'*union nationale*. Quand on a vu à partir des négociations que M. Aristide n'était pas prêt à faire des concessions, la deuxième décision de *La Convergence*, celle qui a été prise, c'était celle de nommer un président provisoire, en l'occurrence, Me Gérard Gourgue. Je crois que ce dernier est rentré dans l'histoire. Notre intention première n'était pas d'aller prendre d'assaut le palais national. C'est notre projet politique de construire un pouvoir alternatif. La construction des cathédrales et des pyramides exige une somme de patience et nécessite du temps. Les acquis politiques et historiques de grandes dimensions n'échappent pas à la règle.

***R.L.** : Votre mouvement laisse entendre que le temps avec le régime Lavalas est bel et bien révolu. Il a fermé les portes au nez de la commission dite de facilitation. Ce sera quoi, le prochain recours?*

G.P.C. : Là, je ne sais pas quelles sont vos sources! Vous avez des sources pures et dures lavalassiennes…

***R.L.** : Vos femmes et vos hommes parlent presque tous les jours à la radio…*

G.P.C. : Nous n'avons jamais fermé la porte à la commission de facilitation…Si vous vous référez aux journées des *5 et 6 février*, vous remarquerez que la dernière proposition que nous avons mise sur la table n'a jamais été considérée par la délégation lavalassienne. Ces gens-là ont répété comme des perroquets la question des huit points. Donc, en dehors des huit points, pas de salut… On voit qu'ils avaient bien appris la leçon. Nous n'avons jamais fermé la porte, dis-je? Au contraire…!

Les négociations, à notre humble avis, demeurent la voie sure pour une sortie pacifique des situations de crise et de conflit. Nous sommes installés dans un environnement dangereux en face d'un partenaire extrême, armé jusqu'aux dents, disposant de toutes les ressources illicites et jouissant de tous les privilèges que lui confère le pouvoir politique. Notre organisation ne veut pas déclencher la guerre. Il s'agit bel et bien pour nous d'un combat pacifique. Le président Gérard Gourgue l'a dit de façon très claire : « *Ce gouvernement n'appartient pas à La Convergence. Il est le gouvernement de tous les Haïtiens.* » Me Gérard Gourgue a prouvé depuis plus de cinquante ans qu'il est attaché aux valeurs de la démocratie. La Convergence démocratique est une force en devenir.

***R.L.** : Envisagez-vous de recourir à la lutte armée pour résoudre vos différends politiques avec Lafanmi Lavalas? On en parle dans certains milieux sociaux.*

G.P.C. : Dans le préambule de son *programme de gouvernement*, l'*OPL* déclare ceci : « Notre peuple ne veut plus continuer à vivre dans des conditions infrahumaines. Il ne veut plus qu'Haïti soit une terre d'oppression et de misère. Il a pris en main son destin. Il est décidé à participer en tant qu'acteur à la transformation du pays, au changement de l'État et des institutions, à la construction d'une société de droit, de justice et de bien-être. Nous avons « *dechouke* » (*déraciné*), en fin de compte, le vieil édifice vermoulu, stérile de la *dictature oligarchique* et *militaire*. Nous voulons bâtir ensemble une Nation pour tous. Nous voulons raffermir cette *démocratie* conquise de haute lutte et récupérer notre « *souveraineté* ».

***R.L.** : Mais, comment construire une démocratie dans un climat de conflit politique aggravant? Comment bâtir une société axée sur la sécurité et la justice sociale? Comment conduire un pays aux portes du développement économique dans une atmosphère malsaine de politique aigrie, de désaccords persistants entre les membres d'une même famille idéologique, de discorde interminable et absurde entre Lafanmi lavalas et l'OPL?*

G.P.C. : Pourtant, il faut y arriver. Nous avons une dette envers ce pays. Il faut rendre justice au peuple haïtien…

***R.L.** : Merci, M. Gérard Pierre-Charles* !

En conclusion

Les *comédies électorales des 19 août, 25 octobre 2015 et 20 novembre 2016* nous permettent de revérifier que les mêmes *causes* produisent réellement les mêmes *effets*. Si nous faisions une analepse, – *pour emprunter le code cinématographique ou le langage romancier* –, nous verrions que la situation actuelle d'Haïti s'apparente à celle qui prévalait au lendemain des élections organisées par le président René Préval le 6 avril 1997 et le 26 novembre 2000, remportées par *Lafanmi lavalas*, et contestées par les divers *groupes politiques* rassemblés à l'intérieur de la « *Convergence démocratique* ». La société haïtienne, nettement morcelée, avait implosé. Les événements regrettables enregistrés au cours de la *journée mémorable du 17 décembre 2001* mirent de l'huile sur le *feu des divisions et des hostilités*. À cette époque, nous avons conclu notre éditorial : « ***Le 17 décembre 2001 apparaît comme le commencement de la fin d'une période d'euphorie, de rêve et d'espoir… pour les masses populaires haïtiennes. Bref, le début véritable du processus de déclin du « lavalassisme*** ». Tout n'est plus comme avant… Et peut-être, ne le redeviendra jamais plus…! » Par « ***lavalassisme*** », il faut comprendre *Lafanmi lavalas* et *Organisation du peuple en lutte* (OPL).

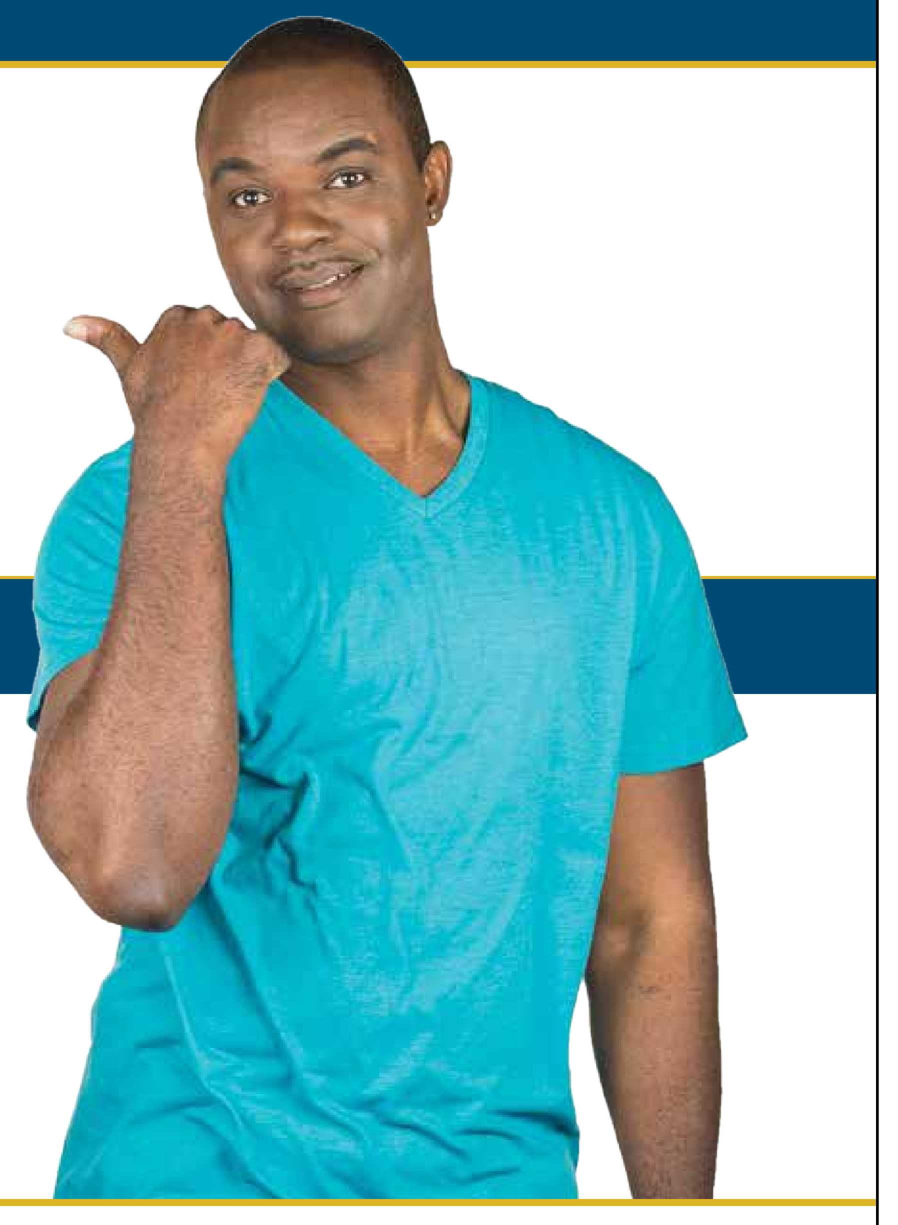
La suite nous a donné, malheureusement, raison. La Minustah ne doit-elle pas sa présence indésirable en Haïti aux *conséquences négatives des violences* découlées des élections controversées des années 1997 et 2000, et qui ont élargi le « *fossé des conflits* » entre les « *flibustiers* » infatigables qui sont devenus après le *7 février 1986* les « *nouveaux seigneurs* » de la politicaillerie dans la cité?

L'émergence de nouveaux leaders sur l'échiquier de la politique nationale devient urgente et nécessaire. Il faut ***repenser*** et ***réorganiser*** la « ***Résistance populaire*** ».

Robert Lodimus


GreenHaiti
Restoring Life
Valentine's Day Weekend
Dance Celebration !
KIZOMBA, KONPA + LOVE...
SUNDAY
FEB.12
2017
6PM - 11PM
HAITI JE T'
FUNDRAISER FOR GROUNDATION FARM PROJECT
AT MILKRIVER
960 ATLANTIC AVE, BROOKLYN, NY 11238
TICKETS $30 ALSO AVAILABLE ON Eventbrite
FOR MORE INFO: (917) 309-6360 / (610) 803-3029


MWEN SE NEW YORK
"IDNYC se kat ID nou pou sikile nan Vil New York. Avèk avantaj tankou tikè sinema, rabè sou lwazi, ak abònman gratis nan aktivite kiltirèl, IDNYC se kat ki obligatwa pou tout moun New York."
ENSKRIPSYON AN GRATIS, RAPID AK FASIL!
KONDISYON IMIGRASYON OU PA ENPÒTAN.
RELE 311 (TRS 711) OSWA ALE SOU SITWÈB NYC.GOV/IDNYC
id NYC
NYC
Bill de Blasio
Mayor
8 milyon moun New York
1 kat pou nou tout




nystateofhealth
The Official Health Plan Marketplace